

25.041 én Budget 2026 assorti du plan intégré des tâches et des finances 2027-2029

			Projet du Conseil fédéral	Annonces tardives du Conseil fédéral	Propositions de la Commission des finances du Conseil national du 19 novembre 2025	Propositions de la Commission des finances du Conseil des Etats du 11 novembre 2025	Remarques
			du 20 août 2025	du 12 septembre 2025, 25 octobre 2025 et 12 novembre 2025	Adhésion au projet, resp. aux annonces tardives, sauf observation.	Adhésion au projet, resp. aux annonces tardives, sauf observation.	
Message tome page / Département / Unité administrative / Crédit de charges (A) - Poste de revenus (E)			Fr.	Fr.	Fr.	Fr.	
A BUDGET DES UNITES ADMINISTRATIVES							
1 AUTORITÉS ET TRIBUNAUX							
101 Assemblée fédérale							
					Majorité	Minorité (Stettler, Bürgi Roman, Gafner, Götte, Guggisberg, Nicolet, Pahud, Sollberger)	Voir aussi AF II.
2 A+T 12	A200.0001	Charges de fonctionn. (envel. budg.) Services du Parlement	72 101 900		70 865 000		
104 Chancellerie fédérale					Majorité	Minorité (Götte, Bürgi Roman, Bürgin Yvonne, Gafner, Guggisberg, Kaufmann, Nause, Nicolet, Meier Andreas, Pahud, Sollberger, Stettler)	
2 A+T 22	A200.0001	Charges de fonctionn. (envel. budg.) Chancellerie fédérale	82 244 800		81 744 800		
					Majorité	Minorité (Götte, Bürgi Roman, Bürgin Yvonne, Gafner, Guggisberg, Kaufmann, Nause, Nicolet, Meier Andreas, Pahud, Sollberger, Stettler)	
2 A+T 23	A200.0002	Charges de fonctionn. (envel. budg.) Prép. protection données	9 093 900		8 393 900		

				Projet du Conseil fédéral	Annonces tardives du Conseil fédéral	Propositions de la Commission des finances du Conseil national	Propositions de la Commission des finances du Conseil des Etats	Remarques
Message tome page / Département / Unité administrative / Crédit de charges (A) - Poste de revenus (E)				Fr.	Fr.	Fr.	Fr.	
108 Tribunal administratif fédéral								
						Majorité (Götte, Bürgi Roman, Bürgin Yvonne, Gafner, Kaufmann, Nause, Nicolet, Meier Andreas, Pahud, Sollberger, Stettler)	Majorité (Herzog Eva, Maillard, Zopfi)	
2 A+T 43f.	A200.0001	Charges de fonctionnement (enveloppe budgétaire)	103 939 400			101 939 400	101 939 400 selon TAF	

Projet du Conseil fédéral		Annonces tardives du Conseil fédéral		Propositions de la Commission des finances du Conseil national				Propositions de la Commission des finances du Conseil des Etats		Remarques					
Message tome page / Département / Unité administrative / Crédit de charges (A) - Poste de revenus (E)				Fr.	Fr.		Fr.								
2 DÉPARTEMENT FÉDÉRAL DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES															
202 Département fédéral des affaires étrangères															
				Majorité		Minorité									
				(Schaffner, Andrey, Funicello, Kälin, Fehlmann Rielle, Wermuth, Wettstein, Wyss, Zybach)											
2 DFAE 25 s.	A200.0001	Charges de fonctionnement (enveloppe budgétaire)	899 448 000	888 512 000	selon CF						Voir aussi AF II.				
				Majorité		Minorité									
				(Guggisberg, Bürgi Roman, Götte, Nicolet, Pahud, Sollberger, Stettler)											
2 DFAE 29	A231.0343	Conseil de l'Europe, Strasbourg	10 158 500	11 319 900	10 158 500										
				Majorité		Minorité I (Funicello, Andrey, Kälin, Wermuth, Wettstein, Wyss, Zybach)		Minorité II (Wermuth, Fehlmann Rielle, Funicello, Kälin, Schaffner, Weichelt, Wettstein, Zybach)		Minorité III (Fehlmann Rielle, Andrey, Funicello, Kälin, Wermuth, Wettstein, Wyss, Zybach)		Majorité	Minorité (Friedli Esther, Rieder, Stark)		
2 DFAE 38	A231.0329	Coopération au développement (bilatérale)	816 357 600	785 758 300 (Coupe + transfert DDC/SECO)	selon CF (Pas de coupe)		selon CF (Transfert DDC/SECO)		898 657 600 (Augmentation)		810 271 100	678 196 900		CdF-N: Majorité (Part transfert DDC/SECO): Proposition commune des positions 202/A231.0329 et 704/A231.0202. Voir aussi AF II. Minorité II: Proposition commune des positions 202/A231.0329 et 704/A231.0202. Voir aussi AF II. Minorité III: Proposition commune des positions 202/A231.0329 et 202/A231.0332. Minorité IV: Proposition commune de plusieurs positions in 202 et 601. Minorité V: Proposition commune de plusieurs positions in 202 et 704/A231.0202. Voir aussi AF II. CdF-E: Proposition commune des positions 202/A231.0329 et 704/A231.0202. Voir aussi AF II.	
				Minorité IV (Fehlmann Rielle, Andrey, Funicello, Kälin, Wermuth, Wettstein, Wyss, Zybach)		Minorité V (Wermuth, Fehlmann Rielle, Funicello, Kälin, Weichelt, Wettstein, Zybach)									
				992 717 100 (Distribution BNS)		1 611 573 100 (Taux d'APD 0,7%)									

			Projet du Conseil fédéral	Annonces tardives du Conseil fédéral	Propositions de la Commission des finances du Conseil national				Propositions de la Commission des finances du Conseil des Etats	Remarques
Message tome page / Département / Unité administrative / Crédit de charges (A) - Poste de revenus (E)			Fr.	Fr.	Fr.				Fr.	
					Majorité	Minorité III (Fehlmann Rielle, Andrey, Funciello, Kälin, Wermuth, Wettstein, Wyss, Zybach)	Minorité IV (Fehlmann Rielle, Andrey, Funciello, Kälin, Wermuth, Wettstein, Wyss, Zybach)	Minorité V (Wermuth, Fehlmann Rielle, Funciello, Kälin, Weichelt, Wettstein, Zybach)		
2 DFAE 36	A231.0332	Actions humanitaires	420 969 500			459 969 500	511 912 400	831 036 700		Minorité III: Proposition commune des positions 202/A231.0329 et 202/A231.0332. Minorité IV: Proposition commune de plusieurs positions in 202 et 601. Minorité V: Proposition commune de plusieurs positions in 202 et 704/A231.0202. Voir aussi AF II.
					Majorité	Minorité IV (Fehlmann Rielle, Andrey, Funciello, Kälin, Wermuth, Wettstein, Wyss, Zybach)	Minorité V (Wermuth, Fehlmann Rielle, Funciello, Kälin, Weichelt, Wettstein, Zybach)	Minorité VI (Schaffner, Fehlmann Rielle, Kälin, Funciello, Weichelt, Wermuth, Wettstein, Wyss, Zybach)		
2 DFAE 39	A231.0330	Contributions à des organisations multilatérales	305 652 900		277 423 100 (Coupe)	371 683 800	603 390 000	selon CF (Coupe)		Minorité IV: Proposition commune de plusieurs positions in 202 et 601. Minorité V: Proposition commune de plusieurs positions in 202 et 704/A231.0202. Voir aussi AF II. Minorité VI: Voir aussi AF II.

			Projet du Conseil fédéral	Annonces tardives du Conseil fédéral	Propositions de la Commission des finances du Conseil national	Propositions de la Commission des finances du Conseil des Etats	Remarques
Message tome page / Département / Unité administrative / Crédit de charges (A) - Poste de revenus (E)			Fr.	Fr.	Fr.	Fr.	
2 DFAE 40	A231.0337	Contribution suisse en faveur de certains États membres UE	83 810 000		Majorité	Minorité (Gafner, Bürgi Roman, Götte, Guggisberg, Nicolet, Pahud, Sollberger, Stettler)	Voir aussi AF II.
						78 880 000	
2 DFAE 41	A231.0338	Gestion civile des conflits et droits de l'homme	53 528 200		Majorité	Minorité V (Wermuth, Fehlmann Rielle, Funicello, Kälin, Weichelt, Wettstein, Zybach)	Minorité V: Proposition commune de plusieurs positions in 202 et 704/A231.0202. Voir aussi AF II.
						105 670 100	
2 DFAE 45	A231.0457	Soutien à l'Ukraine et aux régions voisines	133 726 600		Majorité	Minorité (Guggisberg, Bürgi Roman, Gafner, Götte, Nicolet, Pahud, Sollberger, Stettler)	Voir aussi AF II.
						100 000 000	

Projet du Conseil fédéral				Annonces tardives du Conseil fédéral		Propositions de la Commission des finances du Conseil national	Propositions de la Commission des finances du Conseil des Etats	Remarques
Message tome page / Département / Unité administrative / Crédit de charges (A) - Poste de revenus (E)				Fr.	Fr.	Fr.	Fr.	
3 DÉPARTEMENT FÉDÉRAL DE L'INTÉRIEUR								
303 Bureau fédéral de l'égalité entre femmes et hommes								
2 DFI 24	A200.0001	Charges de fonctionnement (enveloppe budgétaire)	8 756 400	Majorité	Minorité (Funicello, Andrey, Kälin, Fehlmann Rielle, Wermuth, Wettstein, Wyss, Zybach)	10 256 400 (Campagne prévention violence)	9 098 500 (Dépenses de personnel)	Majorité: Voir aussi AF Ib, art. 2, et AF II. Minorité: Voir aussi AF Ib, art. 2.
2 DFI 25	A231.0160	Mesures relatives à l'égalité entre femmes et hommes	7 175 000	Majorité	Minorité (Pahud, Bürgi Roman, Gafner, Götte, Guggisberg, Kaufmann, Nicolet, Sollberger, Stadler, Stettler)	8 175 000	selon CF	<u>CdF-N:</u> Voir aussi AF Ib, art. 2, et AF II.
305 Archives fédérales suisses								
2 DFI 31	A200.0001	Charges de fonctionnement (enveloppe budgétaire)	23 929 300	Majorité	Minorité (Pahud, Bürgi Roman, Gafner, Götte, Guggisberg, Nicolet, Sollberger)		22 542 300	Voir aussi AF II.
306 Office fédéral de la culture								
2 DFI 42	A200.0001	Charges de fonctionnement (enveloppe budgétaire)	83 630 300	Majorité	Minorité (Nicolet, Bürgi Roman, Gafner, Götte, Guggisberg, Pahud, Sollberger)		81 522 400	Voir aussi AF II.
2 DFI 45	A236.0101	Culture du bâti	28 394 100	Majorité	Minorité (Wettstein, Andrey, Fehlmann Rielle, Funicello, Kälin, Wermuth, Wyss, Zybach)		31 394 100	Voir aussi AF Ia, crédits d'engagement et art. 5, ainsi que AF II.
2 DFI 46	A238.0001	Réévaluations dans le domaine des transferts	28 394 100	Majorité	Minorité (Wettstein, Andrey, Fehlmann Rielle, Funicello, Kälin, Wermuth, Wyss, Zybach)		31 394 100	

Projet du Conseil fédéral				Annonces tardives du Conseil fédéral					Propositions de la Commission des finances du Conseil national					Propositions de la Commission des finances du Conseil des Etats		Remarques
Message tome page / Département / Unité administrative / Crédit de charges (A) - Poste de revenus (E)				Fr.	Fr.	Fr.	Fr.	Fr.	Fr.	Fr.	Fr.	Fr.	Fr.	Fr.	Fr.	
311 Office fédéral de météorologie et de climatologie																
2 DFI 59																
A200.0001	Charges de fonctionnement (enveloppe budgétaire)	109 825 600													Voir aussi AF Ib, art. 2, et AF II.	
316 Office fédéral de la santé publique																
2 DFI 71 s.																
A200.0001	Charges de fonctionnement (enveloppe budgétaire)	192 801 300													Cdf-N: Minorité II-VI: Voir aussi AF Ib, art. 2, et AF II. Minorité VII: Proposition commune des positions 316/A200.0001 et 750/200.0001. Voir aussi AF Ib, art. 2, et AF II. Cdf-E: Proposition commune des positions 316/A200.0001 et 750/A200.0001. Voir aussi AF Ib, art. 2, et AF II.	
2 DFI 72 s.																
A202.0198	Programme Digisanté	41 636 600													Voir aussi AF Ib, art. 2.	

Projet du Conseil fédéral				Announces tardives du Conseil fédéral		Propositions de la Commission des finances du Conseil national		Propositions de la Commission des finances du Conseil des Etats		Remarques
Message tome page / Département / Unité administrative / Crédit de charges (A) - Poste de revenus (E)				Fr.	Fr.	Fr.		Fr.		
				Majorité	Minorité I (Giacometti, Andrey, Farinelli, Cottier, Fehlmann Rielle, Funciello, Kälin, Schilliger, Wermuth, Wettstein, Wyss, Zybach)	Minorité II (Stadler, Bürgin Yvonne, Andrey, Fehlmann Rielle, Funciello, Kälin, Kaufmann, Nause, Wermuth, Wettstein, Wyss, Zybach)				
2 DFI 73				A231.0213	Contribution à la prévention et à la protection de la santé	20 177 000	20 427 000 (Maladie transmissibles)	21 277 000 (Tox Info Suisse)	20 977 000	CdF-N: Voir aussi AF Ib, art. 2, et AF II. CdF-E: Voir aussi AF Ib, art. 2.
2 DFI 76 s.				A231.0215	Assurance militaire	186 676 000		167 413 000		Voir aussi AF II.
				317	Office fédéral de la statistique					
2 DFI 84				E100.0001	Revenus de fonctionnement (enveloppe budgétaire)	15 098 400			19 098 400	
2 DFI 85				A200.0001	Charges de fonctionnement (enveloppe budgétaire)	176 817 200	180 817 200	selon CF		Voir aussi AF Ib, art. 2, et AF II.
2 DFI 86				A202.0199	Programme Digisanté	8 221 000		6 909 800		Voir aussi AF Ib, art. 2.

Projet du Conseil fédéral				Annonces tardives du Conseil fédéral		Propositions de la Commission des finances du Conseil national		Propositions de la Commission des finances du Conseil des Etats		Remarques
Fr.				Fr.		Fr.		Fr.		
Message tome page / Département / Unité administrative / Crédit de charges (A) - Poste de revenus (E)										
318 Office fédéral des assurances sociales										
2 DFI 95	A200.0001	Charges de fonctionnement (enveloppe budgétaire)	78 257 900	Majorité		Minorité		75 776 500		Voir aussi AF II.
				(Nicolet, Bürgi Roman, Gafner, Götte, Guggisberg, Pahud, Sollberger)						
2 DFI 99	A231.0243	Organisations familiales	2 806 600	Majorité		Minorité		3 306 600		CdF-N: Minorité: Voir aussi AF II. CdF-E: Proposition commune des positions A231.0243 et A231.0247.
				(Bürgin Yvonne, Andrey, Fehlmann Rielle, Funicello, Kälin, Kaufmann, Stadler, Wermuth, Wettstein, Wyss, Zybach)						
2 DFI 100	A231.0247	Protection et droits de l'enfant	2 495 300	Majorité		Minorité		2 995 300		CdF-N: Voir aussi AF Ib, art. 2, et AF II. CdF-E: Proposition commune des positions A231.0243 et A231.0247.
				(Stadler, Bürgin Yvonne, Andrey, Fehlmann Rielle, Funicello, Kälin, Kaufmann, Nause, Wermuth, Wettstein, Wyss, Zybach)						
341 Office fédéral de la sécurité alimentaire et des affaires vétérinaires										
2 DFI 105	A200.0001	Charges de fonctionnement (enveloppe budgétaire)	73 569 000	Majorité		Minorité		77 569 000		CdF-N: Proposition commune des positions 341/A200.0001, 341/A231.0463 et 342/A200.0001. Voir aussi AF Ib, art. 2, et AF II. CdF-E: Proposition commune des positions 341/A200.0001, 341/A231.0463 et 342/A200.0001. Voir aussi AF Ib, art. 2.
				(Wyss) selon CF						

		Projet du Conseil fédéral	Annonces tardives du Conseil fédéral	Propositions de la Commission des finances du Conseil national		Propositions de la Commission des finances du Conseil des Etats	Remarques
Message tome page / Département / Unité administrative / Crédit de charges (A) - Poste de revenus (E)		Fr.	Fr.	Fr.		Fr.	
				Majorité	Minorité (Wyss)		
-	A231.0463	Contributions vaccination contre maladie de la langue bleue	-	5 000 000	<i>selon CF</i>	5 000 000	<u>CdF-N:</u> Proposition commune des positions 341/A200.0001, 341/A231.0463 et 342/A200.0001. Voir aussi AF Ib, art. 2, et AF II. <u>CdF-E:</u> Proposition commune des positions 341/A200.0001, 341/A231.0463 et 342/A200.0001. Voir aussi AF Ib, art. 2.
342		Institut de virologie et d'immunologie					
				Majorité	Minorité (Wyss)		
2 DFI 113	A200.0001	Charges de fonctionnement (enveloppe budgétaire)	21 668 900	22 668 900	<i>selon CF</i>	22 668 900	<u>CdF-N:</u> Proposition commune des positions 341/A200.0001, 341/A231.0463 et 342/A200.0001. Voir aussi AF Ib, art. 2, et AF II. <u>CdF-E:</u> Proposition commune des positions 341/A200.0001, 341/A231.0463 et 342/A200.0001. Voir aussi AF Ib, art. 2.

Projet du Conseil fédéral				Annonces tardives du Conseil fédéral		Propositions de la Commission des finances du Conseil national			Propositions de la Commission des finances du Conseil des Etats			Remarques	
Message tome page / Département / Unité administrative / Crédit de charges (A) - Poste de revenus (E)				Fr.	Fr.	Fr.			Fr.				
4 DÉPARTEMENT FÉDÉRAL DE JUSTICE ET POLICE													
402 Office fédéral de la justice													
				Majorité		Minorité							
				(Farinelli, Bürgi Roman, Cottier, Gafner, Giacometti, Götte, Guggisberg, Nicolet, Pahud, Sollberger, Stettler)									
2 DFJP 23	E150.0101	Valeurs patrimoniales confisquées	87 274 500	100 000 000	selon CF			100 000 000			Voir aussi AF II.		
				Majorité		Minorité I		Minorité II					
				(Kälin, Andrey, Fehlmann Rielle, Funicello, Schaffner, Wermuth, Wettstein, Wyss, Zybach)		(Bürgi Roman, Gafner, Götte, Guggisberg, Nicolet, Pahud, Sollberger, Stettler)							
2 DFJP 24 s.	A200.0001	Charges de fonctionnement (enveloppe budgétaire)	113 489 900	111 793 100	selon CF		98 815 000					Majorité et Minorité I: Voir aussi AF Ib, art. 2. Minorité II: Voir aussi AF II.	
2 DFJP 28	A236.0104	Subventions de construction pour la détention administrative	15 200 700							5 200 700		Voir aussi AF II.	
403 Office fédéral de la police													
				Majorité		Minorité							
				(Bürgi Roman, Gafner, Götte, Guggisberg, Nicolet, Pahud, Sollberger, Stettler)									
2 DFJP 36	A200.0001	Charges de fonctionnement (enveloppe budgétaire)	294 502 400	296 302 400	selon CF					290 856 400		296 302 400	CdF-N: Voir aussi AF Ib, art. 2, et AF II. CdF-E: Minorité I: Voir aussi AF Ib, art. 2, et AF II. Minorité II: Voir aussi AF II.
420 Secrétariat d'État aux migrations													
				Majorité		Minorité							
				(Sollberger, Bürgi Roman, Gafner, Götte, Guggisberg, Nicolet, Pahud, Stettler)									
2 DFJP 55	-	Dépenses courantes	3 966 720 300				3 366 720 300						
				Majorité		Minorité I							
				(Sollberger, Bürgi Roman, Gafner, Götte, Guggisberg, Nicolet, Pahud, Stettler)									
2 DFJP 63 s.	A200.0001	Charges de fonctionnement (enveloppe budgétaire)	346 791 300				175 000 000						Voir aussi AF II.

		Projet du Conseil fédéral	Annonces tardives du Conseil fédéral	Propositions de la Commission des finances du Conseil national			Propositions de la Commission des finances du Conseil des Etats		Remarques
Message tome page / Département / Unité administrative / Crédit de charges (A) - Poste de revenus (E)		Fr.	Fr.	Fr.			Fr.		
				Majorité	Minorité I (Funicello, Fehlmann Rielle, Kalin, Wermuth, Wettstein, Wyss, Zybach)	Minorité II (Sollberger, Bürgi Roman, Gafner, Götte, Guggisberg, Nicolet, Pahud, Stettler)	Majorité	Minorité (Zopfi, Herzog Eva, Hurni, Maillard)	
2 DFJP 67 s.	A231.0153	Aide soc. requ. asile, pers. admises à titre prov., réfugiés <i>(compte ordinaire)</i>	2 089 476 400	2 089 476 400	selon CF	2 689 476 400	2 089 476 400	1 959 476 400	CdF-N: Proposition commune des positions 420/A231.0153 et 420/A290.0144. CdF-E: Majorité: Voir aussi AF II. Minorité: Proposition commune des positions 420/A231.0153 et 420/A290.0144.
				(Hausse de 130 mios en raison du transfert comptable extraordinaire / ordinaire et coupe de 130 mios en raison des prévisions actuelles des demandes d'asile)			(Hausse de 130 mios en raison du transfert comptable extraordinaire / ordinaire et coupe de 130 mios en raison des prévisions actuelles des demandes d'asile)		
				Majorité	Minorité I (Funicello, Fehlmann Rielle, Kalin, Wermuth, Wettstein, Wyss, Zybach)	Minorité II (Sollberger, Bürgi Roman, Gafner, Götte, Guggisberg, Nicolet, Pahud, Stettler)	Majorité	Minorité (Zopfi, Herzog Eva, Hurni, Maillard)	
2 DFJP 72	A290.0144	Ukraine: contributions aux cantons <i>(compte extraordinaire)</i>	600 000 000	470 000 000	selon CF	0	470 000 000	selon CF	CdF-N: Proposition commune des positions 420/A231.0153 et 420/A290.0144. CdF-E: Minorité: Proposition commune des positions 420/A231.0153 et 420/A290.0144.
				(réduction de 130 mios en raison du transfert comptable)			(réduction de 130 mios en raison du transfert comptable)		

		Projet du Conseil fédéral	Annonces tardives du Conseil fédéral	Propositions de la Commission des finances du Conseil national		Propositions de la Commission des finances du Conseil des Etats		Remarques
		Fr.	Fr.	Fr.		Fr.		
Message tome page / Département / Unité administrative / Crédit de charges (A) - Poste de revenus (E)								
5 DÉPARTEMENT FÉDÉRAL DE LA DÉFENSE, DE LA PROTECTION DE LA POPULATION ET DES SPORTS								
502 Autorité de surveillance indépendante des activités de renseignement								
				Majorité	Minorité			
				(Bürgi Roman, Gafner, Götte, Guggisberg, Nicolet, Pahud, Sollberger, Stettler)				
2 DDPS 19	A200.0001	Charges de fonctionnement (enveloppe budgétaire)	2 576 400	2 000 000				
504 Office fédéral du sport								
2 DDPS 37	A231.0112	Activités J+S et formation des cadres	114 150 000	142 150 000				
505 Office fédéral de la cybersécurité								
				Majorité		Minorité		
						(Zopfi, Broulis, Friedli Esther, Herzog Eva, Hurni, Würth)		
2 DDPS 43	A200.0001	Charges de fonctionnement (enveloppe budgétaire)	16 246 900	26 246 900		26 246 900		
<u>CdF-N</u> ; Voir aussi AF Ib, art. 2, et AF II. <u>CdF-E</u> ; Voir aussi AF II.								

				Projet du Conseil fédéral	Annonces tardives du Conseil fédéral	Propositions de la Commission des finances du Conseil national				Propositions de la Commission des finances du Conseil des Etats	Remarques
Message tome page / Département / Unité administrative / Crédit de charges (A) - Poste de revenus (E)				Fr.	Fr.	Fr.				Fr.	
525 Défense											
						Majorité	Minorité III (Wyss, Andrey, Fehlmann Rielle, Funciello, Kälin, Schaffner, Wermuth, Wettstein, Zybach)				
2 DDPS 72 ss.	A200.0001	Charges de fonctionnement (enveloppe budgétaire)		5 059 837 100		5 034 837 100	selon CF				Proposition commune des positions 525/A200.0001 et 525/A202.0101. Voir aussi AF II.
						Majorité	Minorité I (Kälin, Andrey, Fehlmann Rielle, Funciello, Wermuth, Wettstein, Zybach)	Minorité II (Kälin, Andrey, Fehlmann Rielle, Funciello, Schaffner, Wermuth, Wettstein, Zybach)	Minorité III (Wyss, Andrey, Fehlmann Rielle, Funciello, Kälin, Schaffner, Wermuth, Wettstein, Zybach)		
2 DDPS 74 ss.	A202.0101	Charges et investissements en matière d'armement		2 716 000 000		2 766 000 000 (Gains d'efficacité)	1 820 000 000 (F-35)	2 706 300 000 (Munition gratuite)	selon CF (Gains d'efficacité)	2 786 000 000	CdF-N: Majorité et Minorité III: Proposition commune des positions 525/A200.0001 et 525/A202.0101. Voir aussi AF II. Minorité I: Voir aussi AF Ib, art. 2, et AF II. Minorité II: Voir aussi AF Ib, art. 2. CdF-E: Voir aussi AF II.

		Projet du Conseil fédéral	Annonces tardives du Conseil fédéral	Propositions de la Commission des finances du Conseil national			Propositions de la Commission des finances du Conseil des Etats	Remarques
Message tome page / Département / Unité administrative / Crédit de charges (A) - Poste de revenus (E)		Fr.	Fr.	Fr.			Fr.	
6 DÉPARTEMENT FÉDÉRAL DES FINANCES								
600 Secrétariat général du DFF								
				Majorité	Minorité (Andrey, Kälin, Schaffner, Wettstein, Wyss)			
2 DFF 15	A202.0114	Pool départemental des ressources	8 568 600	4 284 300	selon CF			
601 Administration fédérale des finances								
				Majorité	Minorité I (Wyss, Andrey, Fehlmann Rielle, Funicello, Kälin, Wermuth, Wettstein, Zybach)	Minorité IV (Fehlmann Rielle, Andrey, Kälin, Funicello, Wermuth, Wettstein, Wyss, Zybach)		
2 DFF 24	E120.0101	Distribution du bénéfice de la BNS	666 666 700		1 000 000 000	1 000 000 000	Minorité I: Proposition commune des positions 601/E120.0101 et 601/E190.0118. Minorité IV: Proposition commune de plusieurs positions in 202 et 601.	
				Majorité	Minorité I (Wyss, Andrey, Fehlmann Rielle, Funicello, Kälin, Wermuth, Wettstein, Zybach)	Minorité IV (Fehlmann Rielle, Andrey, Kälin, Funicello, Wermuth, Wettstein, Wyss, Zybach)		
2 DFF 27	E190.0118	Distribution extraordinaire du bénéfice de la BNS	333 333 300		0	0	Minorité I: Proposition commune des positions 601/E120.0101 et 601/E190.0118. Minorité IV: Proposition commune de plusieurs positions in 202 et 601.	
602 Centrale de compensation								
				Majorité	Minorité (Nause, Bürgi Roman, Bürgin Yvonne, Gafner, Götte, Guggisberg, Kaufmann, Nicolet, Pahud, Sollberger, Stadler, Stettler)			
2 DFF 40	A200.0001	Charges de fonctionnement (enveloppe budgétaire)	162 433 600		161 433 600			

Minorité I:
Proposition commune des
positions 601/E120.0101 et
601/E190.0118.
Minorité IV:
Proposition commune de
plusieurs positions in 202
et 601.

Minorité I:
Proposition commune des
positions 601/E120.0101 et
601/E190.0118.
Minorité IV:
Proposition commune de
plusieurs positions in 202
et 601.

		Projet du Conseil fédéral	Annonces tardives du Conseil fédéral	Propositions de la Commission des finances du Conseil national		Propositions de la Commission des finances du Conseil des Etats		Remarques
Message tome page / Département / Unité administrative / Crédit de charges (A) - Poste de revenus (E)		Fr.	Fr.	Fr.		Fr.		
605 Administration fédérale des contributions								
2 DFF 61 s.	E110.0102	Impôt fédéral direct	32 713 000 000	33 081 000 000				
2 DFF 66	E150.0104	Taxe d'exemption de l'obligation de servir	165 000 000	166 000 000				
2 DFF 70	A230.0101	Impôt fédéral direct	6 935 156 000	7 013 156 000				
614 Office fédéral du personnel								
			Majorité	Minorité (Funicello, Andrey, Fehlmann Rielle, Kälin, Wermuth, Wettstein, Wyss, Zybach)	Majorité		Minorité (Herzog Eva, Hurni, Maillard, Zopfi)	
2 DFF 123	A202.0130	Mesures salariales	33 988 100	6 797 600	selon CF	0	selon CF	

		Projet du Conseil fédéral	Annonces tardives du Conseil fédéral	Propositions de la Commission des finances du Conseil national	Propositions de la Commission des finances du Conseil des Etats	Remarques
Message tome page / Département / Unité administrative / Crédit de charges (A) - Poste de revenus (E)		Fr.	Fr.	Fr.	Fr.	
7 DÉPARTEMENT FÉDÉRAL DE L'ÉCONOMIE, DE LA FORMATION ET DE LA RECHERCHE						
701 Secrétariat général du DEFR						
2 DEFR 14	A202.0136	Pool départemental des ressources	8 772 500	4 386 300		
		Majorité		Minorité (Gafner, Bürgi Roman, Götte, Guggisberg, Kaufmann, Nicolet, Pahud, Sollberger, Stettler)		
2 DEFR 15 s.	A231.0181	Contribution financière au domaine des EPF	2 580 605 000	2 552 591 000		
		Majorité		Minorité (Gafner, Bürgi Roman, Götte, Guggisberg, Kaufmann, Nicolet, Pahud, Sollberger, Stettler)		
2 DEFR 16	A231.0182	Contribution aux loyers du domaine des EPF	221 100 000	211 400 000		Voir aussi AF II.
		Majorité		Minorité Gafner, Bürgi Roman, Götte, Guggisberg, Nicolet, Pahud, Sollberger, Stettler		
2 DEFR 18	A231.0380	Contribution financière à Innosuisse	319 301 800	305 121 000		
704 Secrétariat d'État à l'économie						
		Majorité		Minorité (Nause, Bürgin Yvonne, Cottier, Farinelli, Giacometti, Kaufmann, Schilliger, Stadler)		
2 DEFR 34	A231.0192	Suisse Tourisme	56 170 800	50 170 800	selon CF	Voir aussi AF Ib, art. 2.
2 DEFR 36	A231.0198	Promotion des exportations	23 873 200		23 958 000	

			Projet du Conseil fédéral	Annonces tardives du Conseil fédéral	Propositions de la Commission des finances du Conseil national			Propositions de la Commission des finances du Conseil des Etats		Remarques
Message tome page / Département / Unité administrative / Crédit de charges (A) - Poste de revenus (E)			Fr.	Fr.	Fr.			Fr.		
					Majorité	Minorité II (Wermuth, Fehlmann Rielle, Funicello, Kälin, Schaffner, Weichelt, Wettstein, Zybach)	Minorité V (Wermuth, Fehlmann Rielle, Funicello, Kälin, Weichelt, Wettstein, Zybach)	Majorité	Minorité (Friedli Esther, Rieder, Stark)	
2 DEFR 40 s.	A231.0202	Coopération économique	378 644 500		402 990 500	<i>selon CF</i>	747 482 800	384 731 000	322 019 800	<u>CdF-N:</u> Minorité II: Proposition commune des positions 202/A231.0329 et 704/A231.0202. Voir aussi AF II. Minorité V: Proposition commune de plusieurs positions in 202 et 704/A231.0202. Voir aussi AF II. <u>CdF-E:</u> Proposition commune des positions 202/A231.0329 et 704/A231.0202. Voir aussi AF II.
2 DEFR 43	A231.0188	Prestations versées par la Confédération à l'AC	0		290 000 000		<i>selon CF</i> (Guggisberg, Bürgi Roman, Gafner, Götte, Nicolet, Pahud, Sollberger, Stettler)			
708 Office fédéral de l'agriculture										
2 DEFR 53 s.	A231.0224	Vulgarisation agricole	11 708 400					12 908 400		Voir aussi AF Ia, plafonds des dépenses et art. 5, ainsi que AF Ib, art. 2, et AF II.
2 DEFR 54	A231.0225	Contributions à la recherche	16 467 500				17 467 500	17 467 500		Voir aussi AF Ib, art. 2, et AF II.
2 DEFR 57 s.	A231.0232	Aides à la production végétale	75 170 000		76 570 000		<i>selon CF</i> (Schaffner, Fehlmann Rielle, Funicello, Kälin, Schilliger, Weichelt, Wermuth, Wettstein, Wyss, Zybach)	76 570 000		Voir aussi AF Ia, plafonds des dépenses et art. 5, ainsi que AF Ib, art. 2, et AF II.
2 DEFR 60	A236.0105	Améliorations structurelles dans l'agriculture	94 347 200				<i>selon CF</i> (Nicolet, Bürgi Roman, Bürgin Yvonne, Cottier, Farinelli, Gafner, Kaufmann, Pahud, Schilliger, Stettler)	104 347 200		Voir aussi AF Ia, crédits d'engagement et art. 5, ainsi que AF Ib, art. 2.

		Projet du Conseil fédéral	Annonces tardives du Conseil fédéral	Propositions de la Commission des finances du Conseil national		Propositions de la Commission des finances du Conseil des Etats	Remarques
Message tome page / Département / Unité administrative / Crédit de charges (A) - Poste de revenus (E)		Fr.	Fr.	Fr.		Fr.	
710 Agroscope				Majorité		Minorité	
				(Farinelli, Cottier, Fehlmann Rielle, Funciello, Giacometti, Kälin, Schaffner, Wermuth, Wettstein, Wyss, Zybach)			
2 DEFR 66 s.	A200.0001	Charges de fonctionnement (enveloppe budgétaire)	194 928 800	189 741 800	<i>selon CF</i>		Voir aussi AF Ib, art. 2.
725 Office fédéral du logement				Majorité		Minorité	
				(Wermuth, Fehlmann Rielle, Funciello, Kälin, Wettstein, Wyss, Zybach)			
2 DEFR 76	A235.0xxx	Prêts pour encourager l'accès à la propriété du logement LOG+	-		100 000 000		Voir aussi AF Ib, art. 1, et AF II.
727 Commission de la concurrence				Majorité		Minorité	
				(Schaffner, Fehlmann Rielle, Funciello, Kälin, Weichelt, Wermuth, Wettstein, Wyss, Zybach)			
2 DEFR 87	A200.0001	Charges de fonctionnement (enveloppe budgétaire)	17 715 200	16 039 900	<i>selon CF</i>		Voir aussi AF II.
740 Service d'accréditation suisse				12 070 500			Voir aussi AF II.
2 DEFR 98	E100.0001	Revenus de fonctionnement (enveloppe budgétaire)	10 970 500				
750 Secrétariat d'État à la formation, à la recherche et à l'innovation				Majorité		Minorité VII	
				(Wettstein, Andrey, Kälin)			
2 DEFR 109 s.	A200.0001	Charges de fonctionnement (enveloppe budgétaire)	89 600 300		94 600 300	Majorité	Minorité (Herzog Eva, Ettlin Erich, Hurni, Maillard, Zopfi)
						94 600 300	Proposition commune des positions 316/A200.0001 et 750/200.0001. Voir aussi AF Ib, art. 2, et AF II.
				Majorité		Minorité	
				(Fehlmann Rielle, Funciello, Kälin, Weichelt, Wermuth, Wettstein, Wyss, Zybach)			
2 DEFR 110	A231.0259	Forfaits versés aux cantons	726 010 500		869 232 600		Proposition commune des positions 750/A231.0259, 750/A231.0262 et 750/A231.0273. Voir aussi AF Ia, plafonds des dépenses et art. 4.

				Projet du Conseil fédéral	Annonces tardives du Conseil fédéral	Propositions de la Commission des finances du Conseil national	Propositions de la Commission des finances du Conseil des Etats	Remarques
Message tome page / Département / Unité administrative / Crédit de charges (A) - Poste de revenus (E)				Fr.	Fr.	Fr.	Fr.	
						Majorité	Minorité	
						(Fehlmann Rielle, Funicello, Kälin, Weichelt, Wermuth, Wettstein, Wyss, Zybach)		
2 DEFR 111 s.	A231.0262	Contributions liées à des projets selon la LEHE	30 122 600			34 349 100		Proposition commune des positions 750/A231.0259, 750/A231.0262 et 750/A231.0273. Voir aussi AF Ia, crédits d'engagement et art. 5.
						Majorité	Minorité	
						(Fehlmann Rielle, Funicello, Kälin, Weichelt, Wermuth, Wettstein, Wyss, Zybach)		
2 DEFR 116	A231.0273	Établissements de recherche d'importance nationale	106 685 900			114 051 600		Proposition commune des positions 750/A231.0259, 750/A231.0262 et 750/A231.0273. Voir aussi AF Ia, plafonds des dépenses et art. 5.
						Majorité	Minorité	
						(Guggisberg, Bürgli Roman, Gafner, Götte, Kaufmann, Nause, Nicolet, Pahud, Sollberger, Stadler, Stettler)		
2 DEFR 118 s.	A231.0287	Coopération internationale dans le domaine de la recherche	17 755 800			16 573 700		Voir aussi AF II.

		Projet du Conseil fédéral		Annonces tardives du Conseil fédéral		Propositions de la Commission des finances du Conseil national		Propositions de la Commission des finances du Conseil des Etats		Remarques
Message tome page / Département / Unité administrative / Crédit de charges (A) - Poste de revenus (E)		Fr.	Fr.	Fr.		Fr.		Fr.		
8		DÉPARTEMENT FÉDÉRAL DE L'ENVIRONNEMENT, DES TRANSPORTS, DE L'ÉNERGIE ET DE LA COMMUNICATION								
801		Secrétariat général du DETEC								
2 DETEC 14	A202.0147	Pool départemental des ressources	21 004 000	10 502 000						
802		Office fédéral des transports								
				Majorité		Minorité				
				(Wyss, Andrey, Fehlmann Rielle, Funciello, Kälin, Schaffner, Wermuth, Wettstein, Zybach)						
2 DETEC 25 s.	A236.0110	Apport au fonds d'infrastructure ferroviaire	5 753 830 900	5 853 830 900						
				Majorité		Minorité				
				(Farinelli, Bürgi Roman, Cottier, Gafner, Giacometti, Götte, Guggisberg, Nicolet, Pahud, Solberger, Stettler)				(Hurni, Herzog Eva, Maillard, Mühlemann, Zopfi)		
2 DETEC 28	A231.0445	Transport ferroviaire transfrontalier de voyageurs	10 000 000	0				0		6 500 000
								Majorité		Minorité
								20 000 000		(Zopfi, Ettlin Erich, Herzog Eva, Hurni, Würth) selon CF
2 DETEC 30	A236.0145	Systèmes de propulsion alternatifs pour bus et bateaux	30 000 000							
803		Office fédéral de l'aviation civile								
2 DETEC 42 s.	A231.0299	Mesures de protection de l'environnement	30 937 000					20 937 000		
805		Office fédéral de l'énergie								
2 DETEC 53	E110.0121	Réduction CO ₂ : sanction, véhicules automobiles	2 600 000					12 600 000		
				Majorité		Minorité				
				(Wettstein, Andrey, Fehlmann Rielle, Funciello, Kälin, Wermuth, Wyss, Zybach)						
2 DETEC 55	E150.0119	Recettes, réserve d'hiver complémentaire	214 761 600	76 561 600						Proposition commune des positions 805/E150.0119 et 805/A202.0191.
				Majorité		Minorité				
				(Wettstein, Andrey, Fehlmann Rielle, Funciello, Kälin, Wermuth, Wyss, Zybach)						
2 DETEC 57	A202.0191	Réserve d'hiver complémentaire	214 761 600	76 561 600						Proposition commune des positions 805/E150.0119 et 805/A202.0191. Voir aussi AF Ib, art. 2.

				Projet du Conseil fédéral	Annonces tardives du Conseil fédéral	Propositions de la Commission des finances du Conseil national	Propositions de la Commission des finances du Conseil des Etats	Remarques
Message tome page / Département / Unité administrative / Crédit de charges (A) - Poste de revenus (E)				Fr.	Fr.	Fr.	Fr.	
810 Office fédéral de l'environnement								
2 DETEC 107 s.	A200.0001	Charges de fonctionnement (enveloppe budgétaire)	215 236 800	Majorité	Minorité (Pahud, Bürgi Roman, Gafner, Götte, Guggisberg, Nicolet, Sollberger, Stettler)	212 471 900		
2 DETEC 108 s.	A231.0323	Animaux sauvages et chasse	17 831 800	Majorité 21 431 800	Minorité (Funciello) <i>selon CF</i>			Voir aussi AF la, crédits d'engagement et art. 5, ainsi que AF Ib, art. 2, et AF II.
2 DETEC 109	A231.0326	Eaux	3 788 200	Majorité	Minorité (Wettstein, Andrey, Fehlmann Rielle, Funciello, Kälin, Schaffner, Wermuth, Wyss, Zybach)	6 588 200		Voir aussi AF la, crédits d'engagement et art. 5, et AF II.
2 DETEC 110	A236.0126	Revitalisation	36 098 000	Majorité	Minorité (Zybach, Andrey, Fehlmann Rielle, Funciello, Kälin, Wermuth, Wettstein, Wyss)	44 098 000		Voir aussi AF la, crédits d'engagement et art. 5, et AF II.
2 DETEC 114	A231.0325	Assainissement des sites contaminés	55 000 000	60 000 000				Voir aussi AF la, crédits d'engagement et art. 5, et AF II.
2 DETEC 117 s.	A236.0122	Protection contre les dangers naturels	37 791 000				41 791 000	Voir aussi AF la, crédits d'engagement et art. 5.
2 DETEC 118 s.	A231.0321	Commissions et organisations internationales	19 811 700				15 811 700	

		Projet du Conseil fédéral	Annonces tardives du Conseil fédéral	Propositions de la Commission des finances du Conseil national	Propositions de la Commission des finances du Conseil des Etats	Remarques
Message tome page / Département / Unité administrative / Crédit de charges (A) - Poste de revenus (E)		Fr.	Fr.	Fr.	Fr.	
GROUPES DE COMPTES						
Dépenses propres de la Confédération						
Tome 1 84 ss.	Dépenses propres de la Confédération	12 176 458 400			Majorité 12 170 208 400 Minorité (Herzog Eva, Hurni, Maillard, Zopfi) <i>selon CF</i>	Voir aussi AF Ib, art. 2, et AF II.

				Crédits d'engagement autorisés antérieurement	Projet du Conseil fédéral	Propositions de la Commission des finances du Conseil national	Propositions de la Commission des finances du Conseil des Etats	Remarques
Message tome page / Département / Unité administrative / Crédit d'engagement (V) - Crédit de charges (A)				Fr.	Fr.	Fr.	Fr.	
Crédits d'engagement ouverts, autorisés antérieurement								
Non soumis au frein aux dépenses								
3 DÉPARTEMENT FÉDÉRAL DE L'INTÉRIEUR								
306 Office fédéral de la culture								
-	V0152.04 A236.0101	Culture du bâti 2025-2028		126 600 000	-	Majorité Minorité (Wettstein, Andrey, Fehlmann Rielle, Funicello, Kälin, Wermuth, Wyss, Zybach)		Voir aussi AF Ia, crédits budgétaires et art. 5, ainsi que AF II.
7 DÉPARTEMENT FÉDÉRAL DE L'ÉCONOMIE, DE LA FORMATION ET DE LA RECHERCHE								
708 Office fédéral de l'agriculture								
-	V0266.02 A236.0105	Améliorations structurelles dans l'agriculture 2026-2029		450 000 000	-	Majorité Minorité (Nicolet, Bürgi Roman, Bürgin Yvonne, Cottier, Farinelli, Gafner, Kaufmann, Pahud, Schilliger, Stettler)	10 000 000	Voir aussi AF Ia, crédits budgétaires et art. 5, ainsi que AF Ib, art. 2.
750 Secrétariat d'État à la formation, à la recherche et à l'innovation								
-	V0035.06 A231.0262	Contributions liées à des projets LEHE 2025-2028		122 300 000	-	Majorité Minorité (Fehlmann Rielle, Funicello, Kälin, Weichelt, Wermuth, Wettstein, Wyss, Zybach)		Voir aussi AF Ia, crédits budgétaires et art. 5.

		Crédits d'engagement autorisés antérieurement	Projet du Conseil fédéral	Propositions de la Commission des finances du Conseil national		Propositions de la Commission des finances du Conseil des Etats	Remarques
8	DÉPARTEMENT FÉDÉRAL DE L'ENVIRONNEMENT, DES TRANSPORTS, DE L'ÉNERGIE ET DE LA COMMUNICATION						
810	Office fédéral de l'environnement						
-	V0144.04 A236.0122	Protection contre les dangers naturels 2025-2028	157 000 000	-		4 000 000	Voir aussi AF Ia, crédits budgétaires et art. 5.
				Majorité	Minorité (Funicello)		
-	V0146.04 A231.0323	Animaux sauvages, chasse et pêche 2025-2028	34 000 000	-	10 800 000	<i>pas de changement du crédit d'engagement</i>	Voir aussi AF Ia, crédits budgétaires et art. 5, ainsi que AF Ib, art. 2, et AF II.
				Majorité	Minorité (Wettstein, Andrey, Fehlmann Rielle, Funicello, Kälin, Schaffner, Wermuth, Wyss, Zybach)		
-	V0323.01 A231.0326	Assainissement des débits résiduels 2025-2028	8 000 000	-		8 400 000	Voir aussi AF Ia, crédits budgétaires et art. 5, ainsi que AF II.
				Majorité	Minorité (Zybach, Andrey, Fehlmann Rielle, Funicello, Kälin, Wermuth, Wettstein, Wyss)		
-	V0221.03 A236.0126	Revitalisation 2025-2028	146 000 000	-		24 000 000	Voir aussi AF Ia, crédits budgétaires et art. 5, ainsi que AF II.
				Majorité			
-	V0118.03 A231.0325	Assainissement des sites contaminés 2024-2029	265 000 000	-	15 000 000		Voir aussi AF Ia, crédits budgétaires et art. 5, ainsi que AF II.

Message tome page / Département / Unité administrative / Plafond des dépenses (Z) - Crédit de charges (A)

			Plafonds des dépenses autorisés antérieurement	Projet du Conseil fédéral	Propositions de la Commission des finances du Conseil national Fr.	Propositions de la Commission des finances du Conseil des Etats Fr.	Remarques
			Fr.	Fr.			
Plafonds des dépenses ouverts, autorisés antérieurement							
Soumis au frein aux dépenses							
7	DÉPARTEMENT FÉDÉRAL DE L'ÉCONOMIE, DE LA FORMATION ET DE LA RECHERCHE						
708	Office fédéral de l'agriculture						
-	Z0022.06 A231.0224	Bases de production 2026-2029	690 000 000	-		4 800 000	Vori aussi AF Ia, crédits budgétaires et art. 5, ainsi que AF Ib, art 2, et AF II.
750	Secrétariat d'État à la formation, à la recherche et à l'innovation						
					Majorité	Minorité (Fehlmann Rielle, Funicello, Kälin, Weichelt, Wermuth, Wettstein, Wyss, Zybach)	
	Z0018.05 A231.0259	Contributions forfait. aux cantons formation prof. 2025-2028	2 940 100 000	-	141 061 000		Voir aussi AF Ia, crédits budgétaires et art. 4.

		Pfaffonds des d�penses autoris�s ant�rieurement	Projet du Conseil f�d�ral	Propositions de la Commission des finances du Conseil national		Propositions de la Commission des finances du Conseil des Etats	Remarques
Non soumis au frein aux d�penses							
7	D�PARTEMENT F�D�RAL DE L'�CONOMIE, DE LA FORMATION ET DE LA RECHERCHE						
708	Office f�d�ral de l'agriculture						
				Majorit�	Minorit� (Schaffner, Fehlmann Rielle, Funicello, K�lin, Schilliger, Weichelt, Wermuth, Wettstein, Wyss, Zybach)		
Z0023.06 A231.0232	Production et ventes 2026-2029	2 239 000 000	-	5 600 000	<i>pas de changement du plafonds des d�penses</i>	5 600 000	Voir aussi AF Ia, cr�dits budg�taires et art. 5, ainsi que AF Ib, art. 2, et AF II.
750	Secr�tariat d'�tat � la formation, � la recherche et � l'innovation						
				Majorit�	Minorit� (Fehlmann Rielle, Funicello, K�lin, Weichelt, Wermuth, Wettstein, Wyss, Zybach)		
Z0055.03 A231.0273	�tablissements de recherche d'importance nationale 2025- 2028	432 400 000	-		7 048 100		Voir aussi AF Ia, cr�dits budg�taires et art. 5.

Projet
du Conseil fédéral

Annonces tardives

Propositions
de la Commission des finances
du Conseil national

Remarques

Propositions
de la Commission des finances
du Conseil des Etats

Remarques

Arrêté fédéral la
concernant le budget pour l'année 2026

du ... décembre 2025

L'Assemblée fédérale de la Confédération suisse,
vu les art. 126 et 167 de la Constitution¹,
vu le message du Conseil fédéral du 20 août 2025²,

(...) du 20 août 2025², et les
annonces tardives du Conseil fédéral du 12
septembre 2025, du 25 octobre 2025 et du
12 novembre 2025,

arrête :

Art. 1 Compte de résultats

¹ Les charges et les revenus inscrits au budget 2026 de la
Confédération suisse sont approuvés.

² Le compte de résultats tel que prévu au budget 2026 se solde par :

	francs		
a. des charges de	89 288 409 400	89 395 570 800	89 464 029 600
b. des revenus de	90 920 559 900	91 288 559 900	91 303 385 400
c. un résultat annuel de	1 632 150 500	1 892 989 100	1 839 355 800

89 209 817 500
91 315 285 400
2 105 467 900

Art. 2 Compte des investissements

¹ Les dépenses et les recettes d'investissement inscrites au budget
2026 de la Confédération suisse sont approuvées.

² Le compte des investissements tel que prévu au budget 2026 se
solde par :

	francs	
a. des dépenses d'investissement de	6 541 026 100	6 591 026 100
b. des recettes d'investissement de	1 071 999 400	
c. des investissements nets de	5 469 026 700	5 519 026 700

6 605 026 100

5 533 026 700

¹ RS 101

² Non publié dans la FF

Projet du Conseil fédéral	Annonces tardives	Propositions de la Commission des finances du Conseil national	Remarques	Propositions de la Commission des finances du Conseil des Etats	Remarques
Art. 3 Plafond des dépenses autorisées par le frein à l'endettement ¹ Conformément à l'art. 126, al. 2, de la Constitution (Cst.), le budget se fonde sur un plafond des dépenses totales de 90 340 591 421 francs. ² Conformément à l'art. 126, al. 3, Cst., ce montant est relevé de 600 000 000 de francs pour couvrir des besoins financiers exceptionnels, atteignant ainsi 90 940 591 421 francs. ³ Les dépenses totales figurant au compte de résultats et au compte des investissements s'élèvent à 90 832 200 900 francs. Elles sont inférieures de 108 390 521 francs au plafond des dépenses autorisées fixé à l'al. 2.	... totales de 90 711 535 421 francs. ... de 600 000 000 de francs 91 311 535 421 francs. ... à 90 939 362 300 francs. de 372 173 121 francs ...	Art. 3 ▼ Besoins financiers exceptionnels ... totales de 90 726 479 525 francs. ... de 470 000 000 de francs 91 196 479 525 francs. ... à 91 057 821 100 francs. de 138 658 425 francs ...		Art. 3 ▼ Besoins financiers exceptionnels ... totales de 90 738 474 725 francs. ... de 470 000 000 de francs 91 208 474 725 francs. ... à 90 823 609 000 francs. de 384 865 725 francs ...	
Art. 4 Crédits d'engagement soumis au frein aux dépenses ¹ Les crédits d'engagement suivants, dont le détail figure dans une liste spéciale ³ , sont approuvés : francs a. Projets immobiliers des EPF (constructions dont le coût est inférieur à 10 mio de fr.) 96 500 000 b. Programme de construction 2026 du domaine des EPF (projets individuels) 240 400 000 c. Prévoyance sociale 23 700 000 d. Agriculture et alimentation 73 300 000		Art. 4 ▼ Frein aux dépenses (Voir AF la, crédits d'engagement et plafond des dépenses)		Art. 4 ▼ Frein aux dépenses	
³ Voir le message concernant le budget 2026, tome 1, partie C, ch. 2 ; non publié dans la FF					

Art. 5 Crédits d'engagement non soumis au frein aux dépenses

¹ Les crédits d'engagement suivants, dont le détail figure dans une liste spéciale⁴, sont approuvés :

	francs
a. Conditions institutionnelles et financières	18 400 000
b. Projets immobiliers des EPF (projets individuels)	11 000 000

² La durée de validité du crédit d'engagement pour la réalisation de l'étape portant sur les années 2020 à 2025 de la 3^e correction du Rhône, visé à l'art. 2, al. 1, let. a, de l'arrêté fédéral du 5 décembre 2019⁵ relatif au crédit d'ensemble pour la réalisation de la 2^e étape de la 3^e correction du Rhône (R3), est prolongée de deux ans, soit jusqu'au 31 décembre 2027.

⁴ Voir le message concernant le budget 2026, tome 1, partie C, ch. 2 ; non publié dans la FF
⁵ FF 2020 743

Propositions de la Commission des finances du Conseil national		Remarques	Propositions de la Commission des finances du Conseil des Etats		Remarques
Art. 5 Crédits d'engagement et plafonds des dépenses non soumis au frein aux dépenses			Art. 5 Crédits d'engagement et plafonds des dépenses non soumis au frein aux dépenses		
<i>(Voir AF Ia, crédits d'engagement et plafond des dépenses)</i>			<i>(Voir AF Ia, crédits d'engagement et plafond des dépenses)</i>		
c. Environnement et aménagement du territoire	25 800 000	Voir aussi AF Ia, crédits budgétaires et crédits d'engagement, ainsi que AF II.	c. Environnement et aménagement du territoire	4 000 000	Voir aussi AF Ia, crédits budgétaires et crédits d'engagement.
			d. Agriculture et alimentation	10 000 000	Voir aussi AF Ia, crédits budgétaires et crédits d'engagement, ainsi que AF Ib, art. 2.
³ Les plafonds des dépenses suivants, dont le détail figure dans une liste spéciale, sont approuvés :			³ Les plafonds des dépenses suivants, dont le détail figure dans une liste spéciale, sont approuvés :		
a. Agriculture et alimentation	francs 5 600 000	Voir aussi AF Ia, crédits budgétaires et plafonds des dépenses, ainsi que AF Ib, art. 2, et AF II.	a. Agriculture et alimentation	francs 10 400 000	Voir aussi AF Ia, crédits budgétaires et plafonds des dépenses, ainsi que AF Ib, art. 2, et AF II.

Projet
du Conseil fédéral

Annonces tardives

Art. 6 Transferts de crédits dans le domaine propre de l'administration

¹ L'administration est autorisée à procéder à des transferts de crédits entre les enveloppes budgétaires, entre les enveloppes budgétaires et les crédits ponctuels ainsi qu'entre les crédits ponctuels.

² Par le biais de tels transferts, les enveloppes budgétaires ou les crédits ponctuels d'un montant inférieur à 20 millions de francs peuvent être augmentés jusqu'à concurrence de 1 million de francs aux dépens d'autres crédits budgétaires. Les enveloppes budgétaires et les crédits ponctuels d'un montant supérieur à 20 millions de francs ne peuvent être augmentés aux dépens d'autres crédits budgétaires que de 5 % au plus du crédit budgétaire autorisé.

³ Le DFF (AFF) est autorisé, en vue de la centralisation des activités financières opérationnelles, à procéder à des transferts de crédits à partir des « Charges de fonctionnement (enveloppe budgétaire) » des unités administratives du DFI, du DDPS, du DEFR et du DETEC, en faveur des « Charges de fonctionnement (enveloppe budgétaire) » de l'AFF. Ces transferts ne peuvent pas dépasser le montant de 5 millions de francs au total. Ce dernier inclut les transferts visés à l'art. 6, al. 2.

Propositions
de la Commission des finances
du Conseil national

Remarques

Propositions
de la Commission des finances
du Conseil des Etats

Remarques

Projet
du Conseil fédéral

Annonces tardives

¹ Le DFAE est autorisé à procéder à des transferts de crédits entre les

- a. « Charges de fonctionnement (enveloppe budgétaire) » – le crédit budgétaire peut être relevé de 14 millions de francs au maximum au moyen d'un transfert ;
- b. « Actions humanitaires » – le crédit budgétaire peut être relevé de 74 millions de francs au maximum au moyen d'un transfert ;
- c. « Coopération économique au développement (bilatérale) » – le crédit budgétaire peut être relevé de 66 millions de francs au maximum au moyen d'un transfert ;
- d. « Contributions à des organisations multilatérales » – le crédit budgétaire peut être relevé de 60 millions de francs au maximum au moyen d'un transfert ;
- e. « Prêts et participations, coopération internationale » – le crédit budgétaire peut être relevé de 3,4 millions de francs au maximum au moyen d'un transfert ;
- f. « Contributions à des investissements, coopération internationale » – le crédit budgétaire peut être relevé de 6 millions de francs au maximum au moyen d'un transfert ;
- g. « Gestion civile des conflits et droits de l'homme » – le crédit budgétaire peut être relevé de 3 millions de francs au maximum au moyen d'un transfert ;
- h. « Soutien à l'Ukraine et aux régions voisines » – le crédit budgétaire peut être relevé de 20 millions de francs au maximum au moyen d'un transfert.

Propositions
de la Commission des finances
du Conseil national

Remarques

Propositions
de la Commission des finances
du Conseil des Etats

Remarques

Projet
du Conseil fédéral

Annonces tardives

² Le DFAE et le DEFR (SECO) sont autorisés à procéder à des

a. « Coopération économique » – le crédit budgétaire peut être relevé de 30 millions de francs au maximum au moyen d'un transfert ;

b. « Soutien à l'Ukraine et aux régions voisines » – le crédit budgétaire peut être relevé de 30 millions de francs au maximum au moyen d'un transfert.

³ Le DFF (SG) est autorisé à procéder à des transferts de crédits entre le crédit budgétaire « Agenda ANS » et les crédits budgétaires du domaine propre de la Confédération. Ces transferts ne peuvent pas dépasser le montant de 19,2 millions de francs.

⁴ Le DEFR (SG) et le DFF (OFCL) sont autorisés à procéder à des transferts de crédits entre le crédit « Investissements dans les constructions du domaine des EPF » (OFCL) et le crédit « Contribution financière au domaine des EPF » (SG-DEFR). Ces transferts ne peuvent pas dépasser une part de 20 % du crédit ponctuel autorisé pour les constructions des EPF.

⁵ Le DETEC (OFEN) est autorisé à procéder à des transferts de crédits entre les charges requises pour l'acquisition de programmes de SuisseEnergie (« Charges de fonctionnement, enveloppe budgétaire ») et le crédit budgétaire « Programme Suisse-Energie ». Ces transferts ne peuvent pas dépasser le montant de 5 millions de francs.

Art. 8 Transferts de crédits dans le programme de construction

¹ Le DEFR (SG) est autorisé à procéder à des transferts entre les crédits d'engagement visés à l'art. 4, let. a et b, et à l'art. 5, let. b.

² Les transferts de crédits ne doivent pas dépasser 10 % du montant du crédit concerné.

Propositions
de la Commission des finances
du Conseil national

Remarques

Propositions
de la Commission des finances
du Conseil des Etats

Remarques

Projet
du Conseil fédéral

Annonces tardives

Propositions
de la Commission des finances
du Conseil national

Remarques

Propositions
de la Commission des finances
du Conseil des Etats

Remarques

Art. 9 Dépassements de crédits au sens de l'art. 36, al. 4, LFC

¹ Des dépassements sont autorisés sans condition pour les crédits

316 OFSP A231.0215 Assurance militaire (partie prestations
d'assurance)
316 OFSP A231.0219 Contribution versée à NAGRA par la
Confédération en tant que sociétaire
402 OFJ A231.0143 Subventions d'exploitation aux établissements
d'éducation
500 SG-DDPS A202.0103 Risques non assurés
601 AFF A240.0101 Intérêts passifs
601 AFF A202.0115 Risques non assurés
605 AFC A240.0103 Intérêts rémunérateurs liés aux impôts et
606 taxes
614 OFDF A240.0104 Charges financières
OFPER A202.0157 Apport à des provisions, charges de
614 prévoyance IPSAS 39
OFPER A202.xxxx Contributions d'assainissement, caisses de
725 prévoyance fermées
803 OFL A231.0236 Abaissement supplémentaire des loyers
OFAC A231.0302 Apport à des provisions, Fonds de pension
Eurocontrol

² S'ils sont requis par une hausse quantitative ou par une hausse des
taux, des dépassements sont autorisés pour les crédits suivants :

316 OFSP A231.0217 Entraide en matière de prestations AMaA
(partie coûts d'intérêts)
402 OFJ A231.0365 Réparation pour les victimes de mesures de
coercition
420 SEM A231.0152 Requérants d'asile : charges de procédure
420 SEM A231.0153 Aide sociale : requérants d'asile, personnes
admises à titre provisoire et réfugiés
420 SEM A231.0159 Mesures d'intégration des étrangers
420 SEM A290.0144 Ukraine : contributions aux cantons
606 OFDF A202.0123 Indemnisation pour la perception de la
redevance pour l'utilisation des routes nationales
606 OFDF A202.0124 Indemnisation pour la perception de la
redevance sur le trafic des poids lourds

Projet
du Conseil fédéral

Annonces tardives

³ Les crédits budgétaires suivants peuvent être dépassés en vue du relèvement d'une provision, si ce relèvement est lié à la mise à jour de paramètres de calcul que la Confédération ne peut pas influencer, et que son montant n'excède pas un tiers de la provision initiale :

501 SG-DDPS A202.0183 Réduction des risques à Mitholz
704 SECO A231.0411 COVID: cautionnements
802 OFT A231.0387 Engagement financier pour garanties octroyées

⁴ Des dépassements de crédits de 10 % au maximum sont autorisés pour les contributions obligatoires à des organisations internationales à condition que leur montant ne puisse pas être influencé par l'unité administrative compétente.

Art. 10 Disposition finale

Le présent arrêté n'est pas soumis au référendum.

Propositions
de la Commission des finances
du Conseil national

Remarques

Propositions
de la Commission des finances
du Conseil des Etats

Remarques

Projet
du Conseil fédéral

Propositions
de la Commission des finances
du Conseil national

Propositions
de la Commission des finances
du Conseil des Etats

Remarques

**Arrêté fédéral Ib
concernant le cadre financier
inscrit au budget 2026**

du ... décembre 2025

L'Assemblée fédérale de la Confédération suisse,
vu les art. 126 et 167 de la Constitution¹,
vu le message du Conseil fédéral du 20 août 2025²,

arrête :

**Art. 1 Cadre financier ainsi qu'objectifs, paramètres et valeurs
cibles relatifs aux groupes de prestations**

Le cadre financier ainsi que les objectifs, les paramètres et les valeurs cibles visés à l'art. 29, al. 2, de la loi du 7 octobre 2005 sur les finances de la Confédération³ sont fixés pour les groupes de prestations cités à l'annexe 1.

Art. 2 Conditions-cadres de l'utilisation des crédits

Les conditions-cadres de l'utilisation des crédits budgétaires visées à l'art. 25, al. 3, de la loi du 13 décembre 2002 sur l'Assemblée fédérale⁴ sont fixées pour les enveloppes budgétaires mentionnées à l'annexe 2.

Art. 3 Disposition finale

Le présent arrêté n'est pas soumis au référendum.

¹ RS 101

² Non publié dans la FF

³ RS 611.0

⁴ RS 171.10

Projet
du Conseil fédéral

Annexe 1 (art. 1)

Cadre financier ainsi qu'objectifs, paramètres et valeurs cibles fixés pour les groupes de prestations

DÉPARTEMENT FÉDÉRAL DE JUSTICE ET POLICE

420 Secrétariat d'État aux migrations
GP1: Asile et retour
Tome DFJP 57

- *Objectif:*
Asile

*Les procédures d'asile et de renvoi sont rapides et
efficientes, sans accumulation de cas en suspens.
L'hébergement dans les centres fédéraux est
adéquat – y compris pour les requérants d'asile
vulnérables.*

- *Indicateur:*
*Respect des normes de qualité dans le domaine de
l'hébergement (% , min.)*

- *Valeur-cible:*
B 2026: 90%

- *Indicateur:*
*Demandes pendantes en première instance depuis
plus d'un an (nombre, max.)*
- *Valeur-cible:*
B 2026: 1 500

Propositions
de la Commission des finances
du Conseil national

Majorité

- valeur cible modifiée:
B 2026: 95%

Majorité

Minorité
(Kälin, Andrey, Fehlmann Rielle,
Funicello, Vermuth, Wettstein,
Wyss, Zybach)

- valeur cible modifiée:
B 2026: 1 000

Propositions
de la Commission des finances
du Conseil des Etats

Remarques

Voir aussi AF II.

Projet du Conseil fédéral	Propositions de la Commission des finances du Conseil national	Propositions de la Commission des finances du Conseil des Etats	Remarques
DÉPARTEMENT FÉDÉRAL DE L'ÉCONOMIE, DE LA FORMATION ET DE LA RECHERCHE 725 Office fédéral du logement Groupe de prestations 1: Logement Tome 2 DEFR 76 - <i>Objectif:</i> Aide au logement L'OFL encourage les logements à prix modérés en soutenant la construction de logements d'utilité publique - <i>Indicateur:</i> - <i>Valeur-cible:</i> B 2026:	Majorité Minorité (Wermuth, Fehlmann Rielle, Funicello, Kälin, Wettstein, Wyss, Zybach) - Indicateur (nouvel): Nouveaux prêts accordés pour encourager l'accèsion au logement (CHF, mio.) - Valeur-cible (nouvelle): B 2026: 100		Voir aussi AF Ia, crédits budgétaires, et AF II.

Projet
du Conseil fédéral

Propositions
de la Commission des finances
du Conseil national

Propositions
de la Commission des finances
du Conseil des Etats

Remarques

Annexe 2 (art. 2)

**Conditions-cadres de l'utilisation des
crédits**

DÉPARTEMENT FÉDÉRAL DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES

**202 Département fédéral des affaires
étrangères**

**A231.0329 Coopération au
développement (bilatérale)**

Sur le montant inscrit au budget, une
aide financière de 500 000 francs est
accordée à l'Institut du fédéralisme de
l'Université de Fribourg. Ces fonds sont
utilisés pour développer et soutenir les
réformes institutionnelles dans les pays
en développement.

Voir aussi AF II.

Projet
du Conseil fédéral

Propositions de la Commission des finances du Conseil national		Propositions de la Commission des finances du Conseil des Etats	Remarques
DÉPARTEMENT FÉDÉRAL DE L'INTÉRIEUR			
303 Bureau fédéral de l'égalité entre femmes et hommes			
A200.0001 Charges de fonctionnement (enveloppe budgétaire)			
Majorité	Minorité (Funciello, Andrey, Kälin, Fehlmann Rielle, Wermuth, Wettstein, Wyss, Zybach)		
Les moyens supplémentaires d'un montant de 1 500 000 francs sont destinés à financer la campagne de prévention contre la violence à l'égard des femmes.	Les moyens supplémentaires d'un montant de 342 100 francs sont destinés aux dépenses de personnel.		Majorité: Voir aussi AF Ia, crédits budgétaires, et AF II. Minorité: Voir aussi AF Ia, crédits budgétaires.
303 Bureau fédéral de l'égalité entre femmes et hommes			
A231.0160 Mesures relatives à l'égalité entre femmes et hommes			
Majorité	Minorité (Pahud, Bürgi Roman, Gafner, Götte, Guggisberg, Kaufmann, Nicolet, Sollberger, Stadler, Stettler)		
Les moyens supplémentaires d'un montant de 1 000 000 francs sont destinés à soutenir sous forme d'aides financières les organisations engagées dans la lutte contre les violences fondées sur le genre.	<i>selon CF (= pas de condition-cadre)</i>		Voir aussi AF Ia, crédits budgétaires, et AF II.

Propositions de la Commission des finances du Conseil national				Propositions de la Commission des finances du Conseil des Etats	
311 Office fédéral de météorologie et de climatologie					
A200.0001 Charges de fonctionnement (enveloppe budgétaire)					
Majorité	Minorité (Zybach, Andrey, Fehlmann Rielle, Funicello, Kälin, Wermuth, Wettstein, Wyss) Les moyens supplémentaires d'un montant de 5 500 000 francs sont destinés à assurer la production et la mise à disposition rapides de données et de modèles météorologiques nécessaires à la sécurité énergétique de la Suisse.				
316 Office fédéral de la santé publique					
A200.0001 Charges de fonctionnement (enveloppe budgétaire)					
Majorité	Minorité II (Wettstein, Andrey, Fehlmann Rielle, Funicello, Kälin, Wermuth, Wyss, Zybach) Les moyens supplémentaires d'un montant de 400 000 francs sont destinés aux dépenses de personnel pour les tâches de préparation, de collecte de données et de coordination en faveur des soins palliatifs.	Minorité III (Zybach, Andrey, Fehlmann Rielle, Funicello, Kälin, Wermuth, Wettstein, Wyss) Les moyens supplémentaires d'un montant de 1 000 000 francs sont destinés à la prévention dans le domaine de la toxicomanie.	Minorité IV (Wyss, Andrey, Fehlmann Rielle, Funicello, Kälin, Wermuth, Wettstein, Zybach) Les moyens supplémentaires d'un montant de 2 000 000 francs sont destinés à la radioprotection.	Majorité	Minorité (Herzog Eva, Ettlin Erich, Hurni, Maillard, Zopfi) Les moyens supplémentaires d'un montant de 5 000 000 francs sont destinés à l'« Étude suisse sur la santé ».
	Minorité V (Zybach, Andrey, Fehlmann Rielle, Funicello, Kälin, Wermuth, Wettstein, Wyss) Les moyens supplémentaires d'un montant de 2 000 000 francs sont destinés à la lutte contre les maladies non transmissibles (accès facilité à l'information afin de prévenir les maladies et réduire les coûts).	Minorité VI (Zybach, Andrey, Fehlmann Rielle, Funicello, Kälin, Wermuth, Wettstein, Wyss) Les moyens supplémentaires d'un montant de 5 000 000 francs sont destinés à la sécurité de l'approvisionnement médical (Initiative sur la sécurité de l'approvisionnement, Stratégie de vaccination).	Minorité VII (Wettstein, Andrey, Kälin) Les moyens supplémentaires d'un montant de 5 000 000 francs sont destinés à l'« Étude suisse sur la santé ».		

Propositions de la Commission des finances du Conseil national			Propositions de la Commission des finances du Conseil des Etats	Remarques
316 Office fédéral de la santé publique				
A202.0198 Programme Digisanté				
Majorité	Minorité (Pahud, Bürgi Roman, Gafner, Götte, Guggisberg, Kaufmann, Sollberger, Stadler, Stettler)			
	La réduction de ce crédit de 3 925 300 francs est réalisée dans les dépenses de personnel.			Voir aussi AF Ia, crédits budgétaires.
316 Office fédéral de la santé publique			316 Office fédéral de la santé publique	
A231.0213 Contribution à la prévention et à la protection de la santé			A231.0213 Contribution à la prévention et à la protection de la santé	
Majorité	Minorité I (Giacometti, Andrey, Farinelli, Cottier, Fehlmann Rielle, Funicello, Kälin, Schilliger, Wermuth, Wettstein, Wyss, Zybach)	Minorité II (Stadler, Bürgin Yvonne, Andrey, Fehlmann Rielle, Funicello, Kälin, Kaufmann, Nause, Wermuth, Wettstein, Wyss, Zybach)		
	Les moyens supplémentaires d'un montant de 250 000 francs sont destinés à la lutte contre les maladies transmissibles.	Les moyens supplémentaires d'un montant de 1 100 000 de francs sont destinés à la Fondation Tox Info Suisse.	Les moyens supplémentaires d'un montant de 800 000 de francs sont destinés à la prévention des addictions et à Tox Info Suisse.	CdF-N: Voir aussi AF Ia, crédits budgétaires, et AF II. CdF-E: Voir aussi AF Ia, crédits budgétaires.
317 Office fédéral de la statistique				
A200.0001 Charges de fonctionnement (enveloppe budgétaire)				
Majorité	Minorité (Pahud, Bürgi Roman, Gafner, Götte, Guggisberg, Nicolet, Sollberger)			
Les moyens supplémentaires d'un montant de 4 000 000 francs sont destinés à la mise à disposition de données adaptées aux besoins pour l'intelligence artificielle.	selon CF (= pas de condition-cadre)			Voir aussi AF Ia, crédits budgétaires, et AF II.

Projet
du Conseil fédéral

Propositions de la Commission des finances du Conseil national		Propositions de la Commission des finances du Conseil des Etats	Remarques
317 Office fédéral de la statistique			
A202.0199 Programme Digisanté			
Majorité	Minorité (Pahud, Bürgi Roman, Gafner, Götte, Guggisberg, Kaufmann, Nause, Nicolet, Sollberger, Stadler, Stettler)		
	La réduction de ce crédit de 1 311 200 francs est réalisée dans les dépenses de personnel.		Voir aussi AF Ia, crédits budgétaires.
318 Office fédéral des assurances sociales			
A231.0247 Protection et droits de l'enfant			
Majorité	Minorité (Stadler, Bürgin Yvonne, Andrey, Fehlmann Rielle, Funicello, Kälin, Kaufmann, Nause, Wermuth, Wettstein, Wyss, Zybach)		
	Les moyens supplémentaires d'un montant de 2 000 000 de francs sont destinés à la protection des jeunes face aux médias.		Voir aussi AF Ia, crédits budgétaires, et AF II.

Propositions de la Commission des finances du Conseil national	Propositions de la Commission des finances du Conseil des Etats	Remarques
341 Office fédéral de la sécurité alimentaire et des affaires vétérinaires A200.0001 Charges de fonctionnement (enveloppe budgétaire) Majorité Les moyens supplémentaires, d'un montant de 4 000 000 francs, sont destinés à l'acquisition de vaccins, aux frais de réservation liés à la commande de vaccins, aux frais de personnel de l'office fédéral de la sécurité alimentaire et des affaires vétérinaires, ainsi qu'aux frais en forte hausse pour la prévention et la lutte contre les épizooties. Minorité (Wyss) <i>selon CF</i> <i>(= pas de condition-cadre)</i>	341 Office fédéral sécurité alimentaire et affaires vétérinaires A200.0001 Charges de fonctionnement (enveloppe budgétaire) Les moyens supplémentaires, d'un montant de 4 000 000 de francs, sont destinés à l'acquisition de vaccins, aux frais de réservation liés à la commande de vaccins, aux frais de personnel de l'OSAV, ainsi qu'aux frais en forte hausse pour la prévention et la lutte contre les épizooties.	<u>CdF-N:</u> Proposition commune des positions 341/A200.0001, 341/A231.0463 et 342/A200.0001. Voir aussi AF Ia, crédits budgétaires, et AF II. <u>CdF-E:</u> Proposition commune des positions 341/A200.0001, 341/A231.0463 et 342/A200.0001. Voir aussi AF Ia, crédits budgétaires.
341 Office fédéral de la sécurité alimentaire et des affaires vétérinaires A231.0463 Contributions vaccination contre maladie de la langue bleue Majorité Les moyens supplémentaires d'un montant de 5 000 000 francs sont destinés à la réduction du prix des vaccins aux détenteurs d'animaux. Minorité (Wyss) <i>selon CF</i> <i>(= pas de condition-cadre)</i>	341 Office fédéral sécurité alimentaire et affaires vétérinaires A231.0463 Contributions vaccination contre maladie de la langue bleue Les moyens supplémentaires d'un montant de 5 000 000 de francs sont destinés à la réduction du prix des vaccins aux détenteurs d'animaux.	<u>CdF-N:</u> Proposition commune des positions 341/A200.0001, 341/A231.0463 et 342/A200.0001. Voir aussi AF Ia, crédits budgétaires, et AF II. <u>CdF-E:</u> Proposition commune des positions 341/A200.0001, 341/A231.0463 et 342/A200.0001. Voir aussi AF Ia, crédits budgétaires.

Projet
du Conseil fédéral

Propositions de la Commission des finances du Conseil national		Propositions de la Commission des finances du Conseil des Etats	Remarques
342 Institut de virologie et d'immunologie		342 Institut de virologie et d'immunologie	
A200.0001 Charges de fonctionnement (enveloppe budgétaire)		A200.0001 Charges de fonctionnement (enveloppe budgétaire)	
Majorité	Minorité (Wyss)		
Les moyens supplémentaires d'un montant de 1 000 000 francs sont destinés aux diagnostics.		Les moyens supplémentaires d'un montant de 1 000 000 de francs sont destinés aux diagnostics.	<u>CdF-N:</u> Proposition commune des positions 341/A200.0001, 341/A231.0463 et 342/A200.0001. Voir aussi AF la, crédits budgétaires, et AF II. <u>CdF-E:</u> Proposition commune des positions 341/A200.0001, 341/A231.0463 et 342/A200.0001. Voir aussi AF la, crédits budgétaires.

Projet
du Conseil fédéral

Propositions de la Commission des finances du Conseil national		Propositions de la Commission des finances du Conseil des Etats	Remarques
DÉPARTEMENT FÉDÉRAL DE JUSTICE ET POLICE			
402 Office fédéral de la justice			
A200.0001 Charges de fonctionnement (enveloppe budgétaire)			
Majorité	Minorité I (Kälin, Andrey, Fehlmann Rielle, Funicello, Schaffner, Wermuth, Wettstein, Wyss, Zybach)		
La réduction de ce crédit de 1 696 800 francs est réalisée dan les dépenses de personnel.	<i>selon CF</i> (= <i>pas de condition-cadre</i>)		Voir aussi AF Ia, crédits budgétaires.
403 Office fédéral de la police		403 Office fédéral de la police	
A200.0001 Charges de fonctionnement (enveloppe budgétaire)		A200.0001 Charges de fonctionnement (enveloppe budgétaire)	
Majorité	Minorité (Bürgi Roman, Gafner, Götte, Guggisberg, Nicolet, Pahud, Sollberger, Stettler)	Majorité	Minorité I (Mühlemann, Friedli Esther, Gapany, Rieder)
Les moyens supplémentaires de 1 800 000 de francs sont destinés à du personnel supplémentaire pour la Police judiciaire fédérale.	<i>selon CF</i> (= <i>pas de condition-cadre</i>)		La réduction de ce crédit de 3 646 000 de francs doit être réalisée dans les dépenses de personnel.
		485 Centre de services informatiques CSI-DFJP	
		A200.0001 Charges de fonctionnement (enveloppe budgétaire)	
		Les 20 nouveaux postes prévus doivent être limités à 4 ans.	Voir aussi AF II.

Projet
du Conseil fédéral

Propositions
de la Commission des finances
du Conseil national

DÉPARTEMENT FÉDÉRAL DE LA DÉFENSE, DE LA PROTECTION DE LA POPULATION ET DES SPORTS

505 Office fédéral de la cybersécurité

**A200.0001 Charges de
fonctionnement (enveloppe
budgétaire)**

Majorité

Les moyens supplémentaires de
10 000 000 de francs doivent
être utilisés pour soutenir la
gestion des incidents soumis à
déclaration, renforcer rapidement
et simultanément la
cyberrésilience dans tous les
secteurs économiques et mettre
en place une plateforme
numérique permettant d'alerter
sur les cybermenaces et de
coordonner les contre-mesures.

Propositions
de la Commission des finances
du Conseil des Etats

504 Office fédéral du sport

**A236.0100 Installations sportives
d'importance nationale**

Lors de la sélection de projets dans le
cadre de la CISIN VI (Conception des
installations sportives d'importance
nationale, programme 6), le Conseil
fédéral s'assure que les principales
fédérations apportent la preuve, lors de
l'évaluation de nouveaux projets, que
les installations existantes sont
exploitées de manière durable et que
leurs coûts sont couverts sans
contributions fédérales
supplémentaires. Si elles n'apportent
pas cette preuve, le Conseil fédéral
renonce à inscrire de nouveaux projets
dans le cadre de la CISIN VI.

Remarques

Voir aussi AF II.

Voir aussi AF Ia,
crédits budgétaires, et
AF II.

Projet
du Conseil fédéral

Propositions de la Commission des finances du Conseil national				Propositions de la Commission des finances du Conseil des Etats	Remarques
525 Défense					
A202.0101 Charges et Investissements en matière d'armement					
Majorité	Minorité I (Kälin, Andrey, Fehlmann Rielle, Funicello, Wermuth, Wettstein, Zybach)	Minorité II (Kälin, Andrey, Fehlmann Rielle, Funicello, Schaffner, Wermuth, Wettstein, Zybach)	Minorité IV (Nause, Bürgin Yvonne, Kaufmann, Stadler)		
Sur le montant inscrit au budget, 10 000 000 de francs sont destinés à la mise en place, en collaboration avec les autorités civiles, d'une plateforme informatique open source souveraine pour la bureautique.	La réduction de ce crédit de 896 000 000 francs doit être mise en œuvre par la suppression des mensualités pour l'avion de combat F-35A (arrêt de paiement).	La réduction de ce crédit de 9 700 000 francs doit être obtenue en renonçant à la gratuité et à la réduction du prix des munitions (subventionnées) pour les sociétés de tir.	<i>selon CF (= pas de condition-cadre)</i>		Minorité I: Voir aussi AF Ia, crédits budgétaires, et AF II. Minorité II: Voir aussi AF Ia, crédits budgétaires.
570 Office fédéral de topographie swisstopo					
A200.0001 Charges de fonctionnement (enveloppe budgétaire)					
Dans le cadre des crédits budgétaires accordés, le Conseil fédéral veille à ce que les négociations sur la poursuite de l'exploitation du laboratoire souterrain du Mont Terri puissent aboutir, en tenant compte de l'augmentation des contributions des bénéficiaires.					

Projet
du Conseil fédéral

Propositions de la Commission des finances du Conseil national		Propositions de la Commission des finances du Conseil des Etats	Remarques
DÉPARTEMENT FÉDÉRAL DE L'ÉCONOMIE, DE LA FORMATION ET DE LA RECHERCHE			
701 Secrétariat général du DEFR			
704 Secrétariat d'État à l'économie			
701/A202.0136 Pool départemental des ressources			
704/A200.0001 Charges de fonctionnement (enveloppe budgétaire)			
Majorité	Minorité (Fehlmann Rielle, Funicello, Kälin, Töngi, Wermuth, Wettstein, Wyss, Zybach)		
Sur les montants inscrits au budget, 1 000 000 francs supplémentaires sont alloués au groupe de prestations 3 "Politique économique extérieure" du Secrétariat d'Etat à l'économie afin de renforcer les ressources en personnel affectées aux négociations d'accords de libre-échange.	<i>selon CF</i> <i>(= pas de condition-cadre)</i>		Voir aussi AF II.
704 Secrétariat d'État à l'économie			
A231.0192 Suisse Tourisme			
Majorité	Minorité (Nause, Bürgin Yvonne, Cottier, Farinelli, Giacometti, Kaufmann, Schilliger, Stadler)		
La réduction de ce crédit de 6 000 000 de francs est réalisée en renonçant à la promotion touristique de la Suisse à l'étranger, en particulier sur les marchés lointains.	<i>selon CF</i> <i>(= pas de condition-cadre)</i>		Voir aussi AF Ia, crédits budgétaires.
		708 Office fédéral de l'agriculture	
		A231.0224 Vulgarisation agricole	
		Les moyens supplémentaires d'un montant de 1 200 000 francs sont destinés à la centrale de vulgarisation Agridea.	Voir aussi AF Ia, crédits budgétaires, plafonds des dépenses ainsi que art. 5, et AF II.

Projet
du Conseil fédéral

Propositions de la Commission des finances du Conseil national		Propositions de la Commission des finances du Conseil des Etats	Remarques
708 Office fédéral de l'agriculture		708 Office fédéral de l'agriculture	
A231.0225 Contributions à la recherche		A231.0225 Contributions à la recherche	
Les moyens supplémentaires d'un montant de 1 000 000 de francs sont destinés à l'Institut de recherche de l'agriculture biologique (FiBL).		Les moyens supplémentaires d'un montant de 1 000 000 de francs sont destinés à l'Institut de recherche de l'agriculture biologique (FiBL).	Voir aussi AF Ia, crédits budgétaires, et AF II.
708 Office fédéral de l'agriculture		708 Office fédéral de l'agriculture	
A231.0232 Aides à la production végétale		A231.0232 Aides à la production végétale	
Majorité	Minorité (Schaffner, Fehlmann Rielle, Funicello, Kälin, Schilliger, Weichelt, Wermuth, Wettstein, Wyss, Zybach)		
Les moyens supplémentaires d'un montant de 1 400 000 francs sont destinés à la production indigène de plants de pommes de terre.	<i>selon CF</i> (= pas de condition-cadre)	Les moyens supplémentaires d'un montant de 1 400 000 de francs sont destinés à la production indigène de plants de pommes de terre.	<u>CdF-N:</u> Voir aussi AF Ia, crédits budgétaires et plafonds des dépenses, ainsi que AF Ib, art. 2, et AF II. <u>CdF-E:</u> Voir aussi AF Ia, crédits budgétaires, plafonds des dépenses ainsi que art. 5, et AF II.
708 Office fédéral de l'agriculture		708 Office fédéral de l'agriculture	
A236.0105 Améliorations structurelles dans l'agriculture		A236.0105 Améliorations structurelles dans l'agriculture	
Majorité	Minorité (Nicolet, Bürgi Roman, Bürgin Yvonne, Cottier, Farinelli, Gafner, Kaufmann, Pahud, Schilliger, Stettler)		
	Les moyens supplémentaires d'un montant de 10 000 000 francs sont à utiliser pour promouvoir les changements structurels dans la viti-viniculture.	Les moyens supplémentaires d'un montant de 10 000 000 de francs sont destinés à promouvoir les changements structurels dans le domaine de la viti-viniculture.	Voir aussi AF Ia, crédits budgétaires, crédits d'engagement ainsi que art. 5.

Projet
du Conseil fédéral

Propositions de la Commission des finances du Conseil national		Propositions de la Commission des finances du Conseil des Etats	Remarques
710 Agroscope			
A200.0001 Charges de fonctionnement (enveloppe budgétaire)			
Majorité	Minorité (Farinelli, Cottier, Fehlmann Rielle, Funicello, Giacometti, Kälin, Schaffner, Wermuth, Wettstein, Wyss, Zybach)		
La réduction de ce crédit de 5 187 000 francs doit être réalisée dans les dépenses de personnel. Est exempté de cette coupe le site Agroscope d'Avenches (Haras national suisse).	<i>selon CF (= pas de condition-cadre)</i>		Voir aussi AF Ia, crédits budgétaires.
750 Secrétariat d'État à la formation, à la recherche et à l'innovation		750 Secrétariat d'État à la formation, à la recherche et à l'innovation	
A200.0001 Charges de fonctionnement (enveloppe budgétaire)		A200.0001 Charges de fonctionnement (enveloppe budgétaire)	
Majorité	Minorité VII (Wettstein, Andrey, Kälin) Les moyens supplémentaires d'un montant de 5 000 000 francs sont destinés à l'« Étude suisse sur la santé ».	Majorité Minorité (Herzog Eva, Ettlin Erich, Hurni, Maillard, Zopfi) Les moyens supplémentaires d'un montant de 5 000 000 francs sont destinés à l'« Étude suisse sur la santé ».	Proposition commune des positions 316/A200.0001 et 750/200.0001. Voir aussi AF Ia, crédits budgétaires, et AF II.

Projet
du Conseil fédéral

Propositions de la Commission des finances du Conseil national		Propositions de la Commission des finances du Conseil des Etats	Remarques
DÉPARTEMENT FÉDÉRAL DE L'ENVIRONNEMENT, DES TRANSPORTS, DE L'ÉNERGIE ET DE LA COMMUNICATION			
805 Office fédéral de l'énergie			
A202.0191 Réserve d'hiver complémentaire			
Majorité	Minorité (Wettstein, Andrey, Fehlmann Rielle, Funicello, Kälin, Wermuth, Wyss, Zybach)		
	La réduction de ce crédit de 85 000 000 francs est réalisée à la centrale de réserve de Birr Ansaldo. La réduction de ce crédit de 50 000 000 francs est réalisée dans les projets et les prestations préalables pour les nouvelles centrales de réserve. La réduction de ce crédit de 3 200 000 francs est réalisée à la réserve de planification.		Voir aussi AF Ia, crédits budgétaires.
810 Office fédéral de l'environnement			
A231.0323 Animaux sauvages et chasse			
Majorité	Minorité (Funicello)		
Les moyens supplémentaires d'un montant de 3 600 000 francs sont destinés à la protection des troupeaux.	<i>selon CF</i> (= pas de condition-cadre)		Voir aussi AF Ia, crédits budgétaires, crédits d'engagement et art. 5, ainsi que AF II.

Projet
du Conseil fédéral

Propositions
de la Commission des finances
du Conseil national

Propositions
de la Commission des finances
du Conseil des Etats

Remarques

GROUPES DE COMPTES

Dépenses propres de la Confédération

Majorité

Minorité

(Herzog Eva, Hurni, Maillard, Zopfi)

**Dépenses propres de la
Confédération**

La réduction transversale de 6 250 000 francs doit être réalisée dans le domaine des relations publiques, à l'exception des informations relatives aux objets soumis à votation. Elle est mise en œuvre de manière linéaire dans tous les départements, autorités et tribunaux ainsi qu'au Contrôle fédéral des finances.

*selon CF
(= pas de condition-cadre)*

Voir aussi AF Ia,
crédits budgétaires, et
AF II.

Projet
du Conseil fédéral

Propositions
de la Commission des finances
du Conseil national

Propositions
de la Commission des finances
du Conseil des Etats

Remarques

Arrêté fédéral II concernant le plan financier pour les années 2027 à 2029

du ... décembre 2025

L'Assemblée fédérale de la Confédération suisse,
vu les art. 126 et 167 de la Constitution¹,
vu l'art. 143 de la loi du 13 décembre 2002 sur l'Assemblée
fédérale²,
vu l'art. 10, al. 2, de la loi fédérale du 30 septembre 2016 sur le
fonds pour les routes nationales et pour le trafic d'agglomération³,
vu l'art. 4, al. 1, de la loi fédérale du 21 juin 2013 sur le fonds de
financement de l'infrastructure ferroviaire⁴,
vu le message du Conseil fédéral du 20 août 2025⁵,

arrête :

Art. 1 Plan financier 2027 à 2029

Il est pris acte du plan financier de la Confédération suisse pour les
années 2027 à 2029.

Art. 2 Mandats visant à modifier le budget 2027 assorti d'un plan intégré des tâches et des finances 2028 à 2030

Les mandats suivants visant à modifier le plan financier sont confiés
au Conseil fédéral :

¹ RS 101

² RS 171.10

³ RS 725.13

⁴ RS 742.140

⁵ Non publié dans la FF

Plan financier du Conseil fédéral
pour information

AUTORITÉS ET TRIBUNAUX

101 Assemblée fédérale
A200.0001 Charge de fonctionnement (Enveloppe
Budgétaire)
Tome 2 A+T 12

PF 2027: 72 082 700
PF 2028: 72 082 700
PF 2029: 72 272 700

Propositions de la Commission des finances du Conseil national		Propositions de la Commission des finances	Remarques
Majorité	Minorité (Stettler, Bürgi Roman, Gafner, Götte, Guggisberg, Nicolet, Pahud, Sollberger)		
pas de mandat à la DA	PF 2027: 70 865 000 PF 2028: 70 865 000 PF 2029: 70 865 000		Voir aussi AF la, crédits budgétaires.

Plan financier du Conseil fédéral
pour information

DÉPARTEMENT FÉDÉRAL DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES

202 Département fédéral des affaires étrangères
A200.0001 Charge de fonctionnement (Enveloppe
Budgétaire)
Tome 2 DFAE 25 s.

PF 2027: 893 315 300

202 Département fédéral des affaires étrangères
A231.0329 Coopération au développement
(bilatérale)
Tome 2 DFAE 38

PF 2027: 772 801 600
PF 2028: 737 638 500
PF 2029: 734 638 500

Propositions
de la Commission des finances
du Conseil national

Majorité

Minorité
(Schaffner, Andrey,
Funicello, Kälin,
Fehlmann Rielle,
Wermuth, Wettstein,
Wyss, Zybach)

PF 2027: 888 512 000

pas de mandat au CF

Majorité

Minorité II
(Wermuth, Fehlmann
Rielle, Funicello, Kälin,
Schaffner, Weichelt,
Wettstein, Zybach)

Minorité V
(Wermuth, Fehlmann
Rielle, Funicello, Kälin,
Weichelt, Wettstein,
Zybach)

PF 2027: 717 375 600
PF 2028: 651 132 500
PF 2029: 648 132 500

pas de mandat au CF

PF 2027: 1 589 250 200
PF 2028: 1 587 126 500
PF 2029: 1 633 027 500

Propositions
de la Commission des
finances

PF 2027: 745 088 600
PF 2028: 672 759 000
PF 2029: 648 132 500

Remarques

Voir aussi AF la, crédits budgétaires.

CdF-N:
Majorité:
Proposition commune des positions
202/A231.0329 et 704/A231.0202.
Voir aussi AF la, crédits budgétaires.
Minorité II:
Proposition commune des positions
202/A231.0329 et 704/A231.0202.
Voir aussi AF la, crédits budgétaires.
Minorité V:
Proposition commune de diverses
positions aux 202 et 704/A231.0202.
Voir aussi AF la, crédits budgétaires.
CdF-E:
Proposition commune des positions
202/A231.0329 et 704/A231.0202.
Voir aussi AF la, crédits budgétaires.

Plan financier du Conseil fédéral
pour information

202 Département fédéral des affaires étrangères
A231.0329 Coopération au développement
(bilatérale)
Tome 2 DFAE 38

202 Département fédéral des affaires étrangères
A231.0332 Actions humanitaires
Tome 2 DFAE 36

PF 2027: 442 336 900
PF 2028: 459 527 200
PF 2029: 459 527 200

202 Département fédéral des affaires étrangères
A231.0330 Contributions à des organisations
multilatérales
Tome 2 DFAE 39

PF 2027: 308 991 700
PF 2028: 315 747 600
PF 2029: 315 747 600

Propositions de la Commission des finances du Conseil national			Propositions de la Commission des finances
			Sur le montant inscrit au budget, une aide financière de 500 000 francs est accordée chaque année à l'Institut du fédéralisme de l'Université de Fribourg. Ces fonds sont utilisés pour développer et soutenir les réformes institutionnelles dans les pays en développement.
Majorité	Minorité V (Wermuth, Fehlmann Rielle, Funicello, Kälin, Weichelt, Wettstein, Zybach)		
pas de mandat au CF			
Majorité	Minorité V (Wermuth, Fehlmann Rielle, Funicello, Kälin, Weichelt, Wettstein, Zybach)	Minorité VI (Schaffner, Fehlmann Rielle, Kälin, Funicello, Weichelt, Wermuth, Wettstein, Wyss, Zybach)	
PF 2027: 277 423 100 PF 2028: 277 423 100 PF 2029: 277 423 100			
PF 2027: 635 434 900 PF 2028: 679 372 600 PF 2029: 701 875 200			
pas de mandat au CF			

Remarques

Voir aussi AF Ib, art 2.

Minorité V:
Proposition cummune de diverses positions aux 202 et 704/A231.0202.
Voir aussi AF Ia, crédits budgétaires.

Minorité V:
Propositions communes de diverses positions aux 202 et 704/A231.0202.
Voir aussi AF Ia, crédits budgétaires.
Minorité VI:
Voir aussi AF Ia, crédits budgétaires.

Plan financier du Conseil fédéral pour information	Propositions de la Commission des finances du Conseil national		Propositions de la Commission des finances	Remarques
202 Département fédéral des affaires étrangères A231.0337 Contribution suisse en faveur de certains États membres UE Tome 2 DFAE 40 PF 2027: 98 600 000 PF 2028: 99 586 000 PF 2029: 100 581 900	Majorité	Minorité (Gafner, Bürgi Roman, Götte, Guggisberg, Nicolet, Pahud, Sollberger, Stettler)		
	pas de mandat au CF	PF 2027: 78 880 000 PF 2028: 78 880 000 PF 2029: 78 880 000		Voir aussi AF la, crédits budgétaires.
	Majorité	Minorité V (Wermuth, Fehlmann Rielle, Funicello, Kälin, Weichelt, Wettstein, Zybach)		
202 Département fédéral des affaires étrangères A231.0338 Gestion civile des conflits et droits de l'homme Tome 2 DFAE 41 PF 2027: 54 931 700 PF 2028: 54 028 600 PF 2029: 54 029 500	pas de mandat au CF	PF 2027: 112 965 900 PF 2028: 116 249 700 PF 2029: 120 102 100		Minorité V: Propositions communes de diverses positions aux 202 et 704/A231.0202. Voir aussi AF la, crédits budgétaires.
	Majorité	Minorité (Guggisberg, Bürgi Roman, Gafner, Götte, Nicolet, Pahud, Sollberger, Stettler)		
	pas de mandat au CF	PF 2027: 100 000 000 PF 2028: 100 000 000 PF 2029: 100 000 000		Voir aussi AF la, crédits budgétaires.
202 Département fédéral des affaires étrangères A231.0457 Soutien à l'Ukraine et aux régions voisines Tome 2 DFAE 45 PF 2027: 174 991 500 PF 2028: 225 976 100 PF 2029: 230 019 800				

Plan financier du Conseil fédéral
pour information

DÉPARTEMENT FÉDÉRAL DE L'INTÉRIEUR

303 Bureau fédéral de l'égalité entre femmes et
hommes
A200.0001 Charge de fonctionnement (Enveloppe
Budgétaire)
Tome 2 DFI 24

PF 2027: 8 730 200
PF 2028: 8 674 100
PF 2029: 8 695 700

Propositions
de la Commission des finances
du Conseil national

PF 2027: 12 230 200
PF 2028: 13 174 100
PF 2029: 14 195 700

Les moyens
supplémentaires sont
destinés à financer la
campagne de prévention
contre la violence à
l'égard des femmes.

Majorité

Minorité

(Pahud, Bürgi Roman,
Gafner, Götte,
Guggisberg, Kaufmann,
Nicolet, Sollberger,
Stadler, Stettler)

303 Bureau fédéral de l'égalité entre femmes et
hommes
A231.0160 Mesures relatives à l'égalité entre
femmes et hommes
Tome 2 DFI 25

PF 2027: 7 239 700
PF 2028: 7 332 600
PF 2029: 7 405 900

PF 2027: 8 239 700
PF 2028: 8 332 600
PF 2029: 8 405 900

pas de mandat au CF

Les moyens
supplémentaires d'un
montant de 1 000 000
francs par an sont
destinés à soutenir sous
forme d'aides financières
les organisations
engagées dans la lutte
contre les violences
fondées sur le genre

Propositions
de la Commission des
finances

Remarques

Voir aussi AF Ia, crédits budgétaires, et
AF Ib, art 2.

Voir aussi AF Ia, crédits budgétaires, et
AF Ib, art 2.

Plan financier du Conseil fédéral
pour information

305 Archives fédérales suisses
A200.0001 Charges de fonctionnement (enveloppe
budgétaire)
Tome 2 DFI 31

PF 2027: 23 863 200
PF 2028: 23 788 600
PF 2029: 23 828 300

306 Office fédéral de la culture
A200.0001 Charges de fonctionnement (enveloppe
budgétaire)
Tome 2 DFI 42

PF 2027: 83 199 000
PF 2028: 82 907 600
PF 2029: 83 027 200

306 Office fédéral de la culture
A236.0101 Culture du bâti
Tome 2 DFI 45

PF 2027: 28 565 700
PF 2028: 28 871 100
PF 2029: 28 872 700

Propositions de la Commission des finances du Conseil national		Propositions de la Commission des finances
Majorité	Minorité (Pahud, Bürgi Roman, Gafner, Götte, Guggisberg, Nicolet, Sollberger)	
<i>pas de mandat au CF</i>	PF 2027: 22 542 300 PF 2028: 22 542 300 PF 2029: 22 542 300	
Majorité	Minorité (Nicolet, Bürgi Roman, Gafner, Götte, Guggisberg, Pahud, Sollberger)	
<i>pas de mandat au CF</i>	PF 2027: 81 522 400 PF 2028: 81 522 400 PF 2029: 81 522 400	
Majorité	Minorité (Wettstein, Andrey, Fehlmann Rielle, Funciello, Kälin, Wermuth, Wyss, Zybach)	
<i>pas de mandat au CF</i>	PF 2027: 31 565 700 PF 2028: 31 871 100 PF 2029: 31 872 700	

Remarques

Voir aussi AF la, crédits budgétaires.

Voir aussi AF la, crédits budgétaires.

Voir aussi AF la, crédits budgétaires,
crédits d'engagement et art. 5.

Plan financier du Conseil fédéral
pour information

311 Office fédéral de météorologie et de
climatologie
A200.0001 Charges de fonctionnement (enveloppe
budgétaire)
Tome 2 DFI 59
PF 2027: 105 958 300
PF 2028: 105 010 800
PF 2029: 101 479 400

Propositions de la Commission des finances du Conseil national		Propositions de la Commission des finances
Majorité	Minorité (Zybach, Andrey, Fehlmann Rielle, Funicello, Kälin, Wermuth, Wettstein, Wyss)	
pas de mandat au CF	PF 2027: 111 958 300 PF 2028: 111 010 800 PF 2029: 106 479 400 Les moyens supplémentaires sont destinés à assurer la production et la mise à disposition rapides de données et de modèles météorologiques nécessaires à la sécurité énergétique de la Suisse.	

Remarques

Voir aussi AF Ia, crédits budgétaires, et
AF Ib, art 2.

Plan financier du Conseil fédéral
pour information

316 Office fédéral de la santé publique
A200.0001 Charges de fonctionnement (enveloppe
budgétaire)
Tome 2 DFI 71

PF 2027: 188 308 300
PF 2028: 186 745 500
PF 2029: 187 371 300

Propositions
de la Commission des finances
du Conseil national

Majorité	Minorité II (Wettstein, Andrey, Fehlmann Rielle, Funicello, Kälin, Wermuth, Wyss, Zybach)	Minorité III (Zybach, Andrey, Fehlmann Rielle, Funicello, Kälin, Wermuth, Wettstein, Wyss)	Minorité IV (Wyss, Andrey, Fehlmann Rielle, Funicello, Kälin, Wermuth, Wettstein, Zybach)
----------	---	---	---

<i>pas de mandat au CF</i>	PF 2027: 188 708 300 PF 2028: 187 045 500 PF 2029: 187 571 300	PF 2027: 189 308 300 PF 2028: 187 745 500 PF 2029: 188 371 300	PF 2027: 190 308 300 PF 2028: 188 745 500 PF 2029: 189 371 300
----------------------------	--	--	--

Les moyens
supplémentaires d'un
montant de 400 000
francs par an sont
destinés aux dépenses de
personnel pour les tâches
de préparation, de collecte
de données et de
coordination en faveur
des soins palliatifs.

Les moyens
supplémentaires d'un
montant de 1 000 000
francs par an sont
destinés à la prévention
dans le domaine de la
toxicomanie.

Les moyens
supplémentaires d'un
montant de 2 000 000
francs par an sont
destinés à la
radioprotection.

Majorité	Minorité V (Zybach, Andrey, Fehlmann Rielle, Funicello, Kälin, Wermuth, Wettstein, Wyss)	Minorité VI (Zybach, Andrey, Fehlmann Rielle, Funicello, Kälin, Wermuth, Wettstein, Wyss)	Minorité VII (Wettstein, Andrey, Kälin)
----------	---	--	--

<i>pas de mandat au CF</i>	PF 2027: 190 308 300 PF 2028: 188 745 500 PF 2029: 189 371 300	PF 2027: 193 308 300 PF 2028: 191 745 500 PF 2029: 192 371 300	PF 2027: 193 308 300 PF 2028: 191 745 500 PF 2029: 192 371 300
----------------------------	--	--	--

Les moyens
supplémentaires d'un
montant de 2 000 000
francs par an sont
destinés à la lutte contre
les maladies non
transmissibles (accès
facilité à l'information afin
de prévenir les maladies
et réduire les coûts).

Les moyens
supplémentaires d'un
montant de 5 000 000
francs par an sont
destinés à la sécurité de
l'approvisionnement
médical (Initiative sur la
sécurité de
l'approvisionnement,
Stratégie de vaccination).

Les moyens
supplémentaires d'un
montant de 5 000 000
francs par an sont
destinés à l'« Étude
suisse sur la santé ».

Propositions
de la Commission des
finances

Majorité	Minorité (Herzog Eva, Ettlin Erich, Hurni, Maillard, Zopfi)
----------	--

<i>pas de mandat au CF</i>	PF 2027: 193 308 300 PF 2028: 191 745 500 PF 2029: 192 371 300
----------------------------	--

Les moyens
supplémentaires d'un
montant de 5 000 000 de
francs par an sont
destinés à l'« Étude
suisse sur la santé ».

Remarques

CdF-N:
Minorité II-VI:
Voir aussi AF la, crédits budgétaires, et
AF lb, art 2.
Minorité VII:
Proposition commune des positions
316/A200.0001 und 750/200.0001.
Voir aussi AF la, crédits budgétaires, et
AF lb, art 2.
CdF-E:
Proposition commune des positions
316/A200.0001 und 750/A200.0001.
Voir aussi AF la, crédits budgétaires, et
AF lb, art 2.

Plan financier du Conseil fédéral
pour information

316 Office fédéral de la santé publique
A231.0213 Contributions à la prévention et à la
protection de la santé
Tome 2 DFI 73

PF 2027: 20 333 500
PF 2028: 20 515 500
PF 2029: 20 721 200

316 Office fédéral de la santé publique
A231.0215 Assurance militaire
Tome 2 DFI 76 s.

PF 2027: 192 891 000
PF 2028: 197 026 500
PF 2029: 203 500 000

Propositions de la Commission des finances du Conseil national			Propositions de la Commission des finances	Remarques
Majorité	Minorité I (Giacometti, Andrey, Farinelli, Cottier, Fehlmann Rielle, Funicello, Kälin, Schilliger, Wermuth, Wettstein, Wyss, Zybach)	Minorité II (Stadler, Bürgin Yvonne, Andrey, Fehlmann Rielle, Funicello, Kälin, Kaufmann, Nause, Wermuth, Wettstein, Wyss, Zybach)		
	PF 2027: 20 583 500 PF 2028: 20 765 500 PF 2029: 20 971 200	PF 2027: 21 433 500 PF 2028: 21 615 500 PF 2029: 21 821 200		
	Les moyens supplémentaires d'un montant de 250 000 francs par an sont destinés à la prévention et la lutte contre les maladies transmissibles.	Les moyens supplémentaires d'un montant de 1 100 000 de francs par an sont destinés à la Fondation Tox Info Suisse.		
Majorité	Minorité (Nicolet, Bürgi Roman, Gafner, Götte, Guggisberg, Pahud, Sollberger, Stettler)			
pas de mandat au CF	PF 2027: 167 413 000 PF 2028: 167 413 000 PF 2029: 167 413 000			

Voir aussi AF la, crédits budgétaires, et
AF lb, art 2.

Voir aussi AF la, crédits budgétaires.

Plan financier du Conseil fédéral
pour information

317 Office fédéral de la statistique
A200.0001 Charges de fonctionnement (enveloppe
budgétaire)
Tome 2 DFI 85
PF 2027: 168 724 600
PF 2028: 166 863 200

318 Office fédéral des assurances sociales
A200.0001 Charges de fonctionnement (enveloppe
budgétaire)
Tome 2 DFI 95
PF 2027: 76 236 700

318 Office fédéral des assurances sociales
A231.0243 Organisations familiales
Tome 2 DFI 99
PF 2027: 2 833 800
PF 2028: 2 864 200
PF 2029: 2 892 800

Propositions de la Commission des finances du Conseil national		Propositions de la Commission des finances
Majorité	Minorité (Pahud, Bürgi Roman, Gafner, Götte, Guggisberg, Nicolet, Sollberger)	
PF 2027: 175 724 600 PF 2028: 167 863 200	<i>pas de mandat au CF</i>	PF 2027: 169 724 600 PF 2028: 167 863 200 PF 2029: 165 243 100
Les moyens supplémentaires sont destinés à la mise à disposition de données adaptées aux besoins pour l'intelligence artificielle.		
Majorité	Minorité (Nicolet, Bürgi Roman, Gafner, Götte, Guggisberg, Pahud, Sollberger)	
<i>pas de mandat au CF</i>	PF 2027: 75 776 500	
Majorité	Minorité (Bürgin Yvonne, Andrey, Fehlmann Rielle, Funicello, Kälin, Kaufmann, Stadler, Wermuth, Wettstein, Wyss, Zybach)	
<i>pas de mandat au CF</i>	PF 2027: 4 000 000 PF 2028: 4 000 000 PF 2029: 4 000 000	

Remarques

Voir aussi AF la, crédits budgétaires, et
AF lb, art 2.

Voir aussi AF la, crédits budgétaires.

Voir aussi AF la, crédits budgétaires.

Plan financier du Conseil fédéral
pour information

318 Office fédéral des assurances sociales
A231.0247 Protection et droits de l'enfant
Tome 2 DFI 100

PF 2027: 2 519 700
PF 2028: 2 546 900
PF 2029: 2 572 300

341 Office fédéral de la sécurité alimentaire et des
affaires vétérinaires
A200.0001 Charges de fonctionnement (enveloppe
budgétaire)
Tome 2 DFI 105

PF 2027: 74 608 800
PF 2028: 74 673 600
PF 2029: 73 958 700

341 Office fédéral de la sécurité alimentaire et des
affaires vétérinaires
A231.0463 Contributions vaccination contre maladie
de la langue bleue
Tome 2 DFI --

PF 2027: 0
PF 2028: 0
PF 2029: 0

Propositions de la Commission des finances du Conseil national		Propositions de la Commission des finances
Majorité	Minorité (Stadler, Bürgin Yvonne, Andrey, Fehlmann Rielle, Funicello, Kälin, Kaufmann, Nause, Wermuth, Wettstein, Wyss, Zybach)	
<i>pas de mandat au CF</i>	PF 2027: 4 519 700 PF 2028: 4 546 900 PF 2029: 4 572 300 Les moyens supplémentaires d'un montant de 2 000 000 francs par an sont destinés à la protection des jeunes face aux médias.	
Majorité	Minorité (Wyss)	
PF 2027: 78 608 800 PF 2028: 78 673 600 PF 2029: 77 958 700 Les moyens supplémentaires d'un montant de 4 000 000 francs par an sont destinés à l'acquisition de vaccins, aux frais de réservation liés à la commande de vaccins, aux frais de personnel de l'office fédéral de la sécurité alimentaire et des affaires vétérinaires, ainsi qu'aux frais en forte hausse pour la prévention et la lutte contre les épizooties.	<i>pas de mandat au CF</i>	
Majorité	Minorité (Wyss)	
PF 2027: 5 000 000 PF 2028: 5 000 000 PF 2029: 5 000 000 Les moyens supplémentaires d'un montant de 5 000 000 francs par an sont destinés à la réduction du prix des vaccins aux détenteurs d'animaux.	<i>pas de mandat au CF</i>	

Remarques

Voir aussi AF la, crédits budgétaires, et
AF lb, art. 2.

Proposition commune des positions
341/A200.0001, 341/A231.0463 und
342/A200.0001.
Voir aussi AF la, crédits budgétaires, et
AF lb, art. 2.

Proposition commune des positions
341/A200.0001, 341/A231.0463 und
342/A200.0001.
Voir aussi AF la, crédits budgétaires, et
AF lb, art. 2.

Plan financier du Conseil fédéral pour information	Propositions de la Commission des finances du Conseil national	Propositions de la Commission des finances	Remarques
	Majorité	Minorité (Wyss)	
342 Institut de virologie et d'immunologie A200.0001 Charges de fonctionnement (enveloppe budgétaire) Tome 2 DFI 113			
PF 2027: 20 869 800 PF 2028: 20 721 200 PF 2029: 20 687 700	PF 2027: 21 869 800 PF 2028: 21 721 200 PF 2029: 21 687 700 Les moyens supplémentaires d'un montant de 1 000 000 francs par an sont destinés aux diagnostics.	<i>pas de mandat au CF</i>	Proposition commune des positions 341/A200.0001, 341/A231.0463 und 342/A200.0001. Voir aussi AF Ia, crédits budgétaires, et AF Ib, art. 2.

Plan financier du Conseil fédéral
pour information

DÉPARTEMENT FÉDÉRAL DE JUSTICE ET POLICE

420 Secrétariat d'État aux migrations
GP1: Asile et retour
Tome DFJP 57

- Objectif:
Asile
Les procédures d'asile et de renvoi sont rapides et
efficientes, sans accumulation de cas en suspens.
L'hébergement dans les centres fédéraux est
adéquat – y compris pour les requérants d'asile
vulnérables.
- Indicateur:
Demandes pendantes en première instance depuis
plus d'un an (nombre, max.)
- Valeur-cible:
PF 2027: 1 020
PF 2028: 780
PF 2029: 530

402 Office fédéral de la Justice
E150.0101 Valeurs patrimoniales confisquées
Tome 2 DFJP 23

PF 2027: 87 274 500
PF 2028: 87 274 500
PF 2029: 87 274 500

Propositions
de la Commission des finances
du Conseil national

Majorité

Minorité
(Kälin, Andrey, Fehlmann
Rielle, Funciello,
Wermuth, Wettstein,
Wyss, Zybach)

Majorité

Minorité
(Farinelli, Bürgi Roman,
Cottier, Gafner,
Giacometti, Götte,
Guggisberg, Nicolet,
Pahud, Sollberger,
Stettler)

- valeurs cibles modifiées:
PF 2027: 500
PF 2028: 250
PF 2029: 125

PF 2027: 100 000 000
PF 2028: 100 000 000
PF 2029: 100 000 000

pas de mandat au CF

Propositions
de la Commission des
finances

PF 2027: 100 000 000
PF 2028: 100 000 000
PF 2029: 100 000 000

Remarques

Voir aussi AF Ib, art. 1.

Voir aussi AF Ia, crédits budgétaires.

Plan financier du Conseil fédéral
pour information

402 Office fédéral de la Justice
A200.0001 Charge de fonctionnement (Enveloppe
Budgétaire)
Tome 2 DFJP 24 s.

PF 2027: 110 218 400

402 Office fédéral de la justice
A236.0104 Subvention de construction pour la
détention administrative
Tome 2 DFJP 28

PF 2027: 16 572 000
PF 2028: 15 959 100
PF 2029: 16 118 700

403 Office fédéral de la police
A200.0001 Charge de fonctionnement (Enveloppe
Budgétaire)
Tome 2 DFJP 36

PF 2027: 283 259 300
PF 2028: 282 172 400
PF 2029: 282 365 400

Propositions de la Commission des finances du Conseil national		Propositions de la Commission des finances			Remarques
Majorité	Minorité II (Bürgi Roman, Gafner, Götte, Guggisberg, Nicolet, Pahud, Sollberger, Stettler)				
<i>pas de mandat au CF</i>	PF 2027: 98 815 000				Voir aussi AF la, crédits budgétaires.
Majorité	Minorité (Bürgi Roman, Gafner, Götte, Guggisberg, Nicolet, Pahud, Sollberger, Stettler)	Majorité	Minorité I (Mühlemann, Friedli Esther, Gapany, Rieder)	Minorité II (Zopfi, Broulis, Herzog Eva, Hurni, Maillard)	
PF 2027: 288 659 300 PF 2028: 291 172 400 PF 2029: 294 965 400	<i>pas de mandat au CF</i>	<i>pas de mandat au CF</i>	PF 2027: 279 613 300 PF 2028: 278 526 400 PF 2029: 278 719 400	PF 2027: 288 659 300 PF 2028: 291 172 400 PF 2029: 294 965 400	<u>CdF-N:</u> Voir aussi AF la, crédits budgétaires, et AF lb, art. 2. <u>CdF-E:</u> Minorité I: Voir aussi AF la, crédits budgétaires, et AF lb, art. 2. Minorité II: Voir aussi AF la, crédits budgétaires.
Les moyens supplémentaires sont destinés à du personnel supplémentaire pour la Police judiciaire fédérale.		La réduction de ce crédit de 3 646 000 francs par an doit être réalisée dans les dépenses de personnel.			

Plan financier du Conseil fédéral pour information	Propositions de la Commission des finances du Conseil national	Propositions de la Commission des finances	Remarques
DÉPARTEMENT FÉDÉRAL DE LA DÉFENSE, DE LA PROTECTION DE LA POPULATION ET DES SPORTS			
504 Office fédéral du sport A236.0100 Installations sportives d'importance nationale Tome 2 DDPS 38		Lors de la sélection de projets dans le cadre de la CISIN VI (Conception des installations sportives d'importance nationale, programme 6), le Conseil fédéral s'assure que les principales fédérations apportent la preuve, lors de l'évaluation de nouveaux projets, que les installations existantes sont exploitées de manière durable et que leurs coûts sont couverts sans contributions fédérales supplémentaires. Si elles n'apportent pas cette preuve, le Conseil fédéral renonce à inscrire de nouveaux projets dans le cadre de la CISIN VI.	Voir aussi AF Ib, art. 2.
		Majorité Minorité (Zopfi, Brouils, Friedli Esther, Herzog Eva, Hurni, Würth)	
505 Office fédéral de la cybersécurité A200.0001 Charges de fonctionnement (Enveloppe budgétaire) Tome 2 DDPS 43			
PF 2027: 16 315 700 PF 2028: 16 081 900 PF 2029: 16 098 500	PF 2027: 31 315 700 PF 2028: 31 081 900 PF 2029: 31 098 500	pas de mandat au CF PF 2027: 26 315 700 PF 2028: 26 081 900 PF 2029: 26 098 500	CdF-N: Voir aussi AF Ia, crédits budgétaires, et AF Ib, art. 2. CdF-E: Voir aussi AF Ia, crédits budgétaires.

Plan financier du Conseil fédéral
pour information

525 Défense
A200.0001 Charges de fonctionnement (enveloppe
budgétaire)
Tome 2 DDPS 72 ss.

PF 2027: 5 103 786 900
PF 2028: 5 156 379 100
PF 2029: 5 193 996 400

525 Défense
A202.0101 Charges et investissements en matière
d'armement
Tome 2 DDPS 74 ss.

PF 2027: 2 979 000 000
PF 2028: 3 327 000 000
PF 2029: 4 014 000 000

Propositions de la Commission des finances du Conseil national			Propositions de la Commission des finances
Majorité	Minorité III (Wyss, Andrey, Fehlmann Rielle, Funicello, Kälin, Schaffner, Wermuth, Wettstein, Zybach)		
	pas de mandat au CF		
PF 2027: 5 078 786 900			
PF 2028: 5 131 379 100			
PF 2029: 5 168 996 400			
Majorité	Minorité I (Kälin, Andrey, Fehlmann Rielle, Funicello, Wermuth, Wettstein, Zybach)	Minorité III (Wyss, Andrey, Fehlmann Rielle, Funicello, Kälin, Schaffner, Wermuth, Wettstein, Zybach)	
	pas de mandat au CF		
PF 2027: 3 029 000 000	PF 2027: 2 269 000 000		PF 2028: 3 257 000 000
PF 2028: 3 377 000 000	PF 2028: 2 432 000 000		
PF 2029: 4 064 000 000	PF 2029: 3 023 000 000		

Remarques

Proposition commune des positions
525/A200.0001 und 525/A202.0101.
Voir aussi AF la, crédits budgétaires.

CdF-N:
Minorité I:
Voir aussi AF la, crédits budgétaires, et
AF lb, art. 2.
Majorité et minorité III:
Proposition commune des positions
525/A200.0001 und 525/A202.0101.
Voir aussi AF la, crédits budgétaires.
CdF-E:
Voir aussi AF la, crédits budgétaires.

Plan financier du Conseil fédéral
pour information

DÉPARTEMENT FÉDÉRAL DES FINANCES

606 Office fédéral de la douane et de la sécurité des
frontières
A200.0001 Charges de fonctionnement (enveloppe
budgétaire)
Tome 2 DFF 93 ss.

PF 2027: 873 916 400
PF 2028: 862 525 400
PF 2029: 863 624 900

Propositions de la Commission des finances du Conseil national		Propositions de la Commission des finances	Remarques
Majorité	Minorité II (Götte, Bürgi Roman, Gafner, Guggisberg, Nicolet, Pahud, Solberger, Stettler)		
pas de mandat au CF	PF 2027: 893 916 400 PF 2028: 822 525 400 PF 2029: 883 624 900		Proposition commun des positions 420/A200.0001 et 606/A200.0001.

Plan financier du Conseil fédéral
pour information

DÉPARTEMENT FÉDÉRAL DE L'ÉCONOMIE, DE
LA FORMATION ET DE LA RECHERCHE

701 Secrétariat général du DEFR
A202.0136 Pool départemental des ressources
Tome 2 DEFR 14

704 Secrétariat d'État à l'économie
A200.0001 Charges de fonctionnement (enveloppe
budgétaire)
Tome 2 DEFR 32

701 Secrétariat général du DEFR
A231.0182 Contribution aux loyers du domaine des
EPF
Tome 2 DEFR 16

PF 2027: 222 700 000
PF 2028: 223 300 000
PF 2029: 223 800 000

Propositions de la Commission des finances du Conseil national		Propositions de la Commission des finances
Majorité	Minorité (Fehlmann Rielle, Funicello, Kälin, Töngi, Wermuth, Wettstein, Wyss, Zybach)	
Sur les montants inscrits au budget, 1 000 000 francs par an sont réalloués au groupe de prestations 3 "Politique économique extérieure" du Secrétariat d'Etat à l'économie afin de renforcer les ressources en personnel affectées aux négociations d'accords de libre- échange.		
Majorité	Minorité (Gafner, Bürgi Roman, Götte, Guggisberg, Kaufmann, Nicolet, Pahud, Sollberger, Stettler)	
pas de mandat au CF	PF 2027: 211 400 000 PF 2028: 211 400 000 PF 2029: 211 400 000	

Remarques

Voir aussi AF Ib, art. 2.

Voir aussi AF Ia, crédits budgétaires.

Plan financier du Conseil fédéral
pour information

704 Secrétariat d'État à l'économie
A231.0202 Coopération économique
Tome 2 DEFR 40 s.
PF 2027: 370 811 300
PF 2028: 339 049 100
PF 2029: 342 182 800

708 Office fédéral de l'agriculture
A231.0224 Vulgarisation agricole
Tome DEFR 53 s.
PF 2027: 11 696 700
PF 2028: 11 696 700
PF 2029: 11 696 700

Propositions de la Commission des finances du Conseil national			Propositions de la Commission des finances	
Majorité	Minorité II (Wermuth, Fehlmann Rielle, Funicello, Kälin, Schaffner, Weichelt, Wettstein, Zybach)	Minorité V (Wermuth, Fehlmann Rielle, Funicello, Kälin, Weichelt, Wettstein, Zybach)		
PF 2027: 426 237 300 PF 2028: 425 555 100 PF 2029: 428 688 800	<i>pas de mandat au CF</i>	PF 2027: 762 565 600 PF 2028: 729 508 900 PF 2029: 760 638 000	PF 2027: 398 524 300 PF 2028: 403 928 600 PF 2029: 428 688 800	
			PF 2027: 12 896 700 PF 2028: 12 896 700 PF 2029: 12 896 700	
			Les moyens supplémentaires d'un montant de 1 200 000 francs par an sont destinés à la centrale de vulgarisation Agridea.	

Remarques

CdF-N:
Minorité II:
Proposition commune des positions
202/A231.0329 et 704/A231.0202.
Voir aussi AF la, crédits budgétaires.
Minorité V:
Proposition cummune de diverses
positions aux 202 et 704/A231.0202.
Voir aussi AF la, crédits budgétaires.
CdF-E:
Proposition commune des positions
202/A231.0329 et 704/A231.0202.
Voir aussi AF la, crédits budgétaires.

Voir aussi AF la, crédits budgétaires,
plafonds des dépenses ainsi que
AF art. 5, et AF lb, art. 2.

Plan financier du Conseil fédéral
pour information

708 Office fédéral de l'agriculture
A231.0225 Contributions à la recherche
Tome 2 DEFR 54

PF 2027: 16 595 100
PF 2028: 16 780 300
PF 2029: 16 967 300

708 Office fédéral de l'agriculture
A231.0232 Aides à la production végétale
Tome 2 DEFR 57 s.

PF 2027: 67 045 000
PF 2028: 67 045 000
PF 2029: 67 045 000

Propositions de la Commission des finances du Conseil national		Propositions de la Commission des finances	Remarques
PF 2027: 17 595 100 PF 2028: 17 780 300 PF 2029: 17 967 300 Les moyens supplémentaires d'un montant de 1 000 000 de francs par an sont destinés à l'Institut de recherche de l'agriculture biologique (FiBL). Majorité Minorité (Schaffner, Fehlmann Rielle, Funicello, Kälin, Schilliger, Weichelt, Wermuth, Wettstein, Wyss, Zybach) PF 2027: 68 445 000 PF 2028: 68 445 000 PF 2029: 68 445 000 Les moyens supplémentaires d'un montant de 1 400 000 francs par an sont destinés à la production indigène de plants de pommes de terre.		PF 2027: 17 595 100 PF 2028: 17 780 300 PF 2029: 17 967 300 Les moyens supplémentaires d'un montant de 1 000 000 de francs par an sont destinés à l'Institut de recherche de l'agriculture biologique (FiBL). PF 2027: 68 445 000 PF 2028: 68 445 000 PF 2029: 68 445 000 Les moyens supplémentaires d'un montant de 1 400 000 francs par an sont destinés à la production indigène de plants de pommes de terre.	Voir aussi AF la, crédits budgétaires, et AF lb, art. 2. Voir aussi AF la, crédits budgétaires, plafonds des dépenses ainsi que AF art. 5, et AF lb, art. 2.

Plan financier du Conseil fédéral
pour information

725 Office fédéral du logement
A235.0xxx Prêts pour encourager l'accès à la
propriété du logement LOG+
Groupe de prestations 1: Logement
Tome 2 DEFR 76

PF 2027: 0
PF 2028: 0
PF 2029: 0

727 Commission de la concurrence
A200.0001 Charges de fonctionnement (enveloppe
budgétaire)
Tome 2 DEFR 87

PF 2027: 19 066 700
PF 2028: 18 940 300
PF 2029: 18 984 100

Propositions de la Commission des finances du Conseil national		Propositions de la Commission des finances
Majorité	Minorité (Wermuth, Fehlmann Rielle, Funicello, Kälin, Wettstein, Wyss, Zybach)	
<i>pas de mandat au CF</i>	PF 2027: 100 000 000 PF 2028: 100 000 000 PF 2029: 100 000 000 - Objectif: Aide au logement L'OFL encourage les logements à prix modérés en soutenant la construction de logements d'utilité publique - Indicateur (nouveau): Nouveaux prêts accordés pour encourager l'accession au logement (CHF, mio.) - Valeurs-cibles (nouveau): PF 2027: 100 PF 2828: 100 PF 2029: 100	
Majorité	Minorité (Schaffner, Fehlmann Rielle, Funicello, Kälin, Weichelt, Wermuth, Wettstein, Wyss, Zybach)	
PF 2027: 16 039 900 PF 2028: 16 039 900 PF 2029: 16 039 900	<i>pas de mandat au CF</i>	

Remarques

Siehe auch BB Ia,
Voranschlagskredite, und BB Ib, Art. 1.

Voir aussi AF Ia, crédits budgétaires.

Plan financier du Conseil fédéral
pour information

740 Service d'accréditation suisse
E100.0001 Revenus de fonctionnement (enveloppe
budgétaire)
A200.0001 Charges de fonctionnement (enveloppe
budgétaire)
Tome 2 DEFR 98 s.

750 Secrétariat d'État à la formation, à la recherche
et à l'innovation
A200.0001 Charges de fonctionnement (enveloppe
budgétaire)
Tome 2 DEFR 109 s.

PF 2027: 89 181 600
PF 2028: 88 773 400
PF 2029: 88 812 600

Propositions
de la Commission des finances
du Conseil national

Le Conseil fédéral veille à
ce que le taux de
couverture des coûts du
Service d'accréditation
suisse atteigne au moins
90 % dans le budget 2027
et dans le plan financier
2028-2030. Si nécessaire,
les émoluments du SAS
sont à adapter.

Majorité

Minorité VII
(Wettstein, Andrey, Kälin)

pas de mandat au CF

PF 2027: 94 181 600
PF 2028: 93 773 400
PF 2029: 93 812 600

Les moyens
supplémentaires d'un
montant de 5 000 000 de
francs par an sont
destinés à l'« Étude
suisse sur la santé ».

Propositions
de la Commission des
finances

Majorité

Minorité
(Herzog Eva, Ettlin
Erich, Humi, Maillard,
Zopfi)

pas de mandat au CF

PF 2027: 94 181 600
PF 2028: 93 773 400
PF 2029: 93 812 600

Les moyens
supplémentaires d'un
montant de 5 000 000 de
francs par an sont
destinés à l'« Étude
suisse sur la santé ».

Remarques

Voir aussi AF la, crédits budgétaires.

CdF-N:
Voir aussi AF la, crédits budgétaires, et
AF lb, art 2.
CdF-E:
Proposition commune des positions
316/A200.0001 und 750/A200.0001.
Voir aussi AF la, crédits budgétaires, et
AF lb, art 2.

Plan financier du Conseil fédéral
pour information

750 Secrétariat d'État à la formation, à la recherche
et à l'innovation
A231.0287 Coopération internationale dans le
domaine de la recherche
Tome 2 DEFR 118 s.

PF 2027: 19 057 000
PF 2028: 20 399 100
PF 2029: 20 438 000

Propositions de la Commission des finances du Conseil national		Propositions de la Commission des finances	Remarques
Majorité	Minorité (Guggisberg, Bürgi Roman, Gafner, Götte, Kaufmann, Nause, Nicolet, Pahud, Sollberger, Stadler, Stettler)		
pas de mandat au CF	PF 2027: 16 573 700 PF 2028: 16 573 700 PF 2029: 16 573 700		Voir aussi AF Ia, crédits budgétaires.

Plan financier du Conseil fédéral
pour information

DÉPARTEMENT FÉDÉRAL DE L'ENVIRONNEMENT, DES TRANSPORTS, DE L'ÉNERGIE ET DE LA COMMUNICATION

810 Office fédéral de l'environnement
A231.0323 Animaux sauvages et chasse
Tome 2 DETEC 108 s.

PF 2027: 17 893 300
PF 2028: 17 967 700
PF 2029: 18 142 200

810 Office fédéral de l'environnement
A231.0326 Eaux
Tome 2 DETEC 109

PF 2027: 3 827 600
PF 2028: 3 870 200
PF 2029: 3 910 400

810 Office fédéral de l'environnement
A236.0126 Revitalisation
Tome 2 DETEC 110

PF 2027: 33 140 700
PF 2028: 33 399 100
PF 2029: 33 617 600

Propositions de la Commission des finances du Conseil national		Propositions de la Commission des finances
Majorité	Minorité (Funicello)	
PF 2027: 21 493 300 PF 2028: 21 567 700 PF 2029: 21 742 200		
Les moyens supplémentaires d'un montant de 3 600 000 francs par an sont destinés à la protection des troupeaux.		
Majorité	Minorité (Wettstein, Andrey, Fehlmann Rielle, Funicello, Kälin, Schaffner, Wermuth, Wyss, Zybach)	
pas de mandat au CF		
PF 2027: 6 627 600 PF 2028: 6 670 200 PF 2029: 6 710 400		
Majorité	Minorité (Zybach, Andrey, Fehlmann Rielle, Funicello, Kälin, Wermuth, Wettstein, Wyss)	
pas de mandat au CF		
PF 2027: 41 140 700 PF 2028: 41 399 100 PF 2029: 41 617 600		

Remarques

Voir aussi AF Ia, crédits budgétaires,
crédits d'engagement et art. 5, ainsi
que AF Ib, art. 2.

Voir aussi AF Ia, crédits budgétaires,
crédits d'engagement et art. 5.

Voir aussi AF Ia, crédits budgétaires,
crédits d'engagement et art. 5.

<i>Plan financier du Conseil fédéral pour information</i>	Propositions de la Commission des finances du Conseil national	Propositions de la Commission des finances	Remarques
	Majorité		
810 Office fédéral de l'environnement A231.0325 Assainissement des sites contaminés Tome 2 DETEC 114			
PF 2028: 55 000 000	PF 2028: 65 000 000		Voir aussi AF Ia, crédits budgétaires, crédits d'engagement et art. 5.

Plan financier du Conseil fédéral pour information	Propositions de la Commission des finances du Conseil national	Propositions de la Commission des finances	Remarques
GROUPES DE COMPTES		Majorité Minorité (Herzog Eva, Hurni, Maillard, Zopfi)	
<i>Dépenses propres de la Confédération Tome 1, 84 ss.</i>			
PF 2027 : 12 085 868 900 PF 2028 : 12 213 670 400 PF 2029 : 12 453 762 000		PF 2027 : 12 073 368 900 PF 2028 : 12 194 920 400 PF 2029 : 12 428 762 000	pas de mandat au CF Voir aussi AF la, crédits budgétaires, et AF lb, art. 2.
		La réduction transversale de 12 500 000 francs (2027), 18 750 000 francs (2028) et 25 000 000 francs (2029 ss.) doit être réalisée dans le domaine des relations publiques, à l'exception des informations relatives aux objets soumis à votation. Elle est mise en œuvre de manière linéaire dans tous les départements, autorités et tribunaux ainsi qu'au Contrôle fédéral des finances.	
301 Secrétariat général du DFI A202.0122 Pool départemental des ressources	Les pools départementaux des ressources seront gérés selon des critères uniformes à partir du budget 2027. Le Conseil fédéral fera rapport aux Commissions des finances des Chambres fédérales à ce sujet au plus tard lorsqu'il présentera son projet de budget 2027.		Proposition commune des positions 301/A202.0122, 401/A202.0107, 500/A202.0104, 600/A202.0114, 701/A202.0136 et 801/A202.0147.
401 Secrétariat général du DFJP A202.0107 Pool départemental des ressources			
500 Secrétariat général du DDPS A202.0104 Pool départemental des ressources			
600 Secrétariat général du DFF A202.0114 Pool départemental des ressources			
701 Secrétariat général du DEFR A202.0136 Pool départemental des ressources			
801 Secrétariat général du DETEC A202.0147 Pool départemental des ressources			

Projet
du Conseil fédéral

Propositions
de la Commission des finances

Propositions
de la Commission des finances

Remarques

**Art. 3 Fonds pour les routes nationales et le trafic
d'agglomération**

Il est pris acte du plan financier du fonds pour les routes nationales
et le trafic d'agglomération pour les années 2027 à 2029.

Art. 4 Fonds de financement de l'infrastructure ferroviaire

Il est pris acte du plan financier du fonds de financement de
l'infrastructure ferroviaire pour les années 2027 à 2029.

Art. 5 Disposition finale

Le présent arrêté n'est pas soumis au référendum.

Projet
du Conseil fédéral

Propositions
de la Commission des finances

Propositions
de la Commission des finances

Remarques

**Arrêté fédéral III
concernant les prélèvements sur
le fonds d'infrastructure ferroviaire
pour l'année 2026**

du ... décembre 2025

L'Assemblée fédérale de la Confédération suisse,
vu l'art. 4, al. 1, de la loi fédérale du 21 juin 2013
sur le fonds de financement de l'infrastructure ferroviaire¹,
vu le message du Conseil fédéral du 20 août 2025²,

arrête :

Art. 1 Prélèvements sur le fonds

Les crédits budgétaires ci-après, qui totalisent 5 575 446 000 francs,
sont approuvés pour l'exercice 2026 et prélevés sur le fonds de
financement de l'infrastructure ferroviaire:

	francs
a. Exploitation de l'infrastructure ferroviaire	750 016 000
b. Maintien de la qualité de l'infrastructure ferroviaire	3 427 412 000
c. Nouvelle ligne ferroviaire à travers les Alpes (NLFA)	2 100 000
d. Rail 2000/ZEB y compris corridor 4 m	199 460 000
e. Réduction du bruit émis par les chemins de fer	9 000 000
f. Étape d'aménagement 2025	433 258 000
g. Étape d'aménagement 2035	750 450 000
h. Mandats de recherche	3 750 000

¹ RS 742.140

² Non publié dans la FF

Projet
du Conseil fédéral

Propositions
de la Commission des finances

Propositions
de la Commission des finances

Remarques

Art. 2 Budget 2026

Il est pris acte du budget 2026 du fonds de financement de
l'infrastructure ferroviaire.

Art. 3 Disposition finale

Le présent arrêté n'est pas soumis au référendum.

Projet
du Conseil fédéral

Propositions
de la Commission des finances

Propositions
de la Commission des finances

Remarques

**Arrêté fédéral IV
concernant les prélèvements sur le
fonds pour les routes nationales et le
trafic d'agglomération
pour l'année 2026**

du ... décembre 2025

L'Assemblée fédérale de la Confédération suisse,
vu l'art. 5 de la loi fédérale du 30 septembre 2016 sur le fonds pour
les routes nationales et pour le trafic d'agglomération¹,
vu le message du Conseil fédéral du 20 août 2025²,

arrête :

Art. 1 Prélèvements sur le fonds

Les crédits budgétaires ci-après, qui totalisent 3 530 500 000 francs,
sont approuvés pour l'exercice 2026 et prélevés sur le fonds pour les
routes nationales et le trafic d'agglomération:

francs

a. exploitation, entretien et aménagement au sens d'adaptations des routes nationales	2 199 500 000
b. achèvement du réseau des routes nationales	312 000 000
c. aménagement au sens d'accroissement des capacités et grands projets réalisés sur le réseau existant des routes nationales	794 000 000
d. amélioration du trafic d'agglomération	225 000 000

¹ RS 725.13

² Non publié dans la FF

Projet
du Conseil fédéral

Propositions
de la Commission des finances

Propositions
de la Commission des finances

Remarques

Art. 2 Budget 2026

Il est pris acte du budget 2026 du fonds pour les routes nationales et le trafic d'agglomération.

Art. 3 Disposition finale

Le présent arrêté n'est pas soumis au référendum.